



Assemblée générale

PROVISOIRE

521

UN LIBRARY

A/42/PV.13
1er octobre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 13e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 25 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)
puis : M. MAHBUBANI (Singapour)
(Vice-Président)
puis : M. SALVIDAR (Paraguay)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Poos (Luxembourg)
M. Aziz (Iraq)
M. Caputo (Argentine)
M. Kusumatmadja (Indonésie)
M. Lenihan (Irlande)
M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. POOS (Luxembourg) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, à mon tour, mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre longue expérience en matière de diplomatie et dans les relations internationales, ainsi que votre talent personnel, sont des atouts sûrs pour une conduite éclairée et rigoureuse des travaux de cette session.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et mon admiration à notre Secrétaire général. C'est avec dévouement, sagesse et ténacité, et aidé de remarquables collaborateurs, qu'il s'acquitte d'année en année des tâches délicates et complexes qui lui sont confiées. Au moment où certains conflits mondiaux et régionaux sont entrés dans une phase critique, une importance toute particulière revient à ses initiatives et à ses efforts de médiation et de conciliation. Qu'il me suffise de citer la guerre entre l'Iraq et l'Iran et l'occupation de l'Afghanistan. Laissez-moi donc exprimer toute la satisfaction qu'éprouve mon gouvernement devant la reconduction de son mandat et lui renouveler toute sa confiance.

Mardi dernier, M. Elleman Jensen, Ministre danois des affaires étrangères, s'est adressé à vous en sa qualité de président en exercice de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres. Je souscris entièrement aux positions qu'il a exposées ici sur les différentes questions de l'actualité internationale, ce qui me permet de me limiter aux observations qui suivent.

L'examen de la situation internationale auquel nous sommes invités traditionnellement en cette période de l'année nous conduit à porter cette fois une appréciation plus nuancée, voire plus positive, que lors des années précédentes.

Certes, nous restons très inquiets quand, dans de nombreuses parties du monde nous voyons se poursuivre les affrontements et occupations militaires. Nous assistons à de nouvelles explosions de violence. Nous constatons les violations des droits de l'homme, toujours aussi massives. Au même moment, une majorité de pays membres continue de subir les conséquences dramatiques de l'état de l'économie mondiale.

Pourtant, un certain nombre de développements récents nous paraissent prendre une orientation positive, au point de justifier de nouveaux espoirs. Je pense en

M. Poos (Luxembourg)

particulier à la situation en Amérique centrale - et j'y reviendrai par la suite - ou encore à celle à Sri Lanka, où un accord équilibré a été signé entre le Président de Sri Lanka et le Premier Ministre de l'Inde, offrant désormais une issue à la guerre sanglante entre les deux communautés de ce pays.

Il y a lieu de mentionner par ailleurs les résultats fort encourageants de la septième Conférence mondiale sur le commerce et le développement qui vient de terminer ses travaux à Genève. Je ne voudrais pas passer sous silence l'engagement commun dans la lutte contre le terrorisme. Des lueurs d'espoir apparaissent quant à la tenue d'une conférence de paix au Proche-Orient. Le consensus qui s'est dégagé ces jours-ci à l'issue de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement est également révélateur d'un nouvel état d'esprit et d'une plus grande convergence d'intérêts et de vues.

C'est pourtant surtout l'évolution des relations Est-Ouest à laquelle mon pays, situé au coeur de l'Europe, attache l'intérêt le plus grand, qui m'incite à faire preuve d'un optimisme retrouvé.

M. Poos (Luxembourg)

La question qui nous intéresse en définitive est de savoir si les relations internationales ne sont pas arrivées à un tournant.

J'ai pour la première fois l'impression que nous assistons à la mort lente de la guerre froide et des vieux dogmes qui ont marqué la politique de l'après-guerre, fondée sur la dialectique de la lutte universelle des classes, sur la confrontation sans compromissions des idéologies et sur l'hostilité et la méfiance foncières entre blocs.

Le souci d'éviter la catastrophe nucléaire, d'assurer la survie de l'humanité et d'offrir la prospérité au plus grand nombre finira, j'ose l'affirmer, de forcer la lucidité des peuples et, partant, de leurs responsables politiques.

Nul ne saurait nier de nos jours que le développement des technologies modernes, ainsi que l'accroissement et l'internationalisation continue de la production et des échanges, a conduit à une interdépendance des économies et des Etats. Il n'est dès lors que naturel et réaliste que les responsables politiques, à quelque horizon qu'ils appartiennent, en arrivent à ratifier cette situation et à adopter résolument et sans arrière-pensée une politique créant les conditions nécessaires à une coopération plus franche et plus large, créatrice et mutuellement avantageuse.

Pour le moment, toute notre attention va à la perspective d'un premier accord véritable de désarmement concernant les forces nucléaires à portée intermédiaire, dont la conclusion devrait encore intervenir avant la fin de cette année. Ce résultat est dû notamment à une heureuse initiative de l'OTAN, qui remonte à 1981. C'est donc avec un vif espoir que nous attendons la fixation du prochain sommet qui doit donner lieu à la signature de cet accord historique.

Un tel accord apportera un renforcement décisif au climat de confiance et à l'esprit de coopération entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, entre l'Est et l'Ouest. Il contribuera à ramener les tensions au niveau le plus bas que l'Europe ait connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Nous souhaitons que, dans la foulée de ce premier accord, capital donc sur les plans politique et psychologique, les négociations sur une réduction drastique des forces nucléaires stratégiques soient également menées à leur conclusion. Dans le même esprit, nous attendons avec impatience qu'à la Conférence sur le désarmement à Genève, où bien des obstacles ont été franchis, les travaux sur l'interdiction, ainsi que la suppression de toutes les armes chimiques, soient rapidement conclus.

M. Poos (Luxembourg)

Toujours dans l'optique d'une stabilité et d'une sécurité accrues en Europe, mon pays plaide également pour que, parallèlement, des négociations sur les forces conventionnelles permettent d'aboutir à une réduction équilibrée, elle aussi dûment vérifiable, de celles-ci.

L'esprit de confiance et de coopération qu'il s'agit d'approfondir commande que, dans l'intervalle, les accords et traités existants soient respectés et que la création ou le développement de nouvelles catégories d'armes intra ou extra-atmosphériques ne soient pas encouragés. Ils ne feraient que créer une confusion additionnelle dans un enjeu d'une technicité déjà énorme et relanceraient sur une voie différente la course aux armements.

C'est avec satisfaction que nous enregistrons les orientations nouvelles qui caractérisent la politique intérieure et extérieure de l'Union soviétique. Lors de mon récent déplacement à Moscou, au cours duquel j'ai eu le privilège de m'entretenir avec de hauts dirigeants soviétiques, j'ai emporté la conviction qu'un changement de politique était réellement en cours. Celui-ci doit contribuer à des progrès profonds et durables dans tous les domaines, et en particulier celui du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Voilà une attente légitime partagée par beaucoup. Dans ce contexte, je souligne et rappelle notre volonté politique d'agir, avec nos partenaires de la Communauté européenne, afin que les travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) aboutissent à l'application intégrale, par tous les pays participants, des dispositions contenues dans l'Acte final d'Helsinki.

Autant nous nous estimons fondés à nous interroger sur les récents développements dans les relations internationales, autant nous devons préciser que seuls des actes et non des résolutions feront disparaître les doutes et les réserves que l'histoire et l'expérience ont ancrés en nous.

A cet égard, la guerre, plus meurtrière que jamais, qui se poursuit en Afghanistan, laisse précisément subsister des doutes sérieux sur la volonté d'apaisement et de changement dans la politique extérieure de l'Union soviétique. Comment peut-il en être autrement tant que des troupes étrangères y restent stationnées et empêchent le peuple afghan de mettre librement en application son droit à l'autodétermination, de construire une société nouvelle, authentiquement non alignée et indépendante? Seul un retrait rapide de ces troupes, suivant un calendrier précis, permettra que soient débloquées les conversations conduites par notre Secrétaire général.

M. Poos (Luxembourg)

L'accord sur un plan pour le rétablissement de la paix en Amérique centrale, auquel sont parvenus le 7 août dernier les cinq présidents d'Amérique centrale, est pour nous un autre motif de satisfaction. Le Luxembourg, de concert avec les pays membres de la Communauté européenne, a sans cesse milité pour un règlement négocié, notamment lors des conférences ministérielles qui ont réuni ses représentants avec ceux de ces pays ainsi qu'avec ceux du Groupe de Contadora, d'abord à San José en 1984, puis à Luxembourg en 1985, et enfin dernièrement à Guatemala, en février de cette année.

Résistant aux pressions extérieures et faisant preuve d'une volonté politique commune, les chefs des cinq nations ont donné au monde une leçon de courage et de sagesse politiques en disant non à toute solution armée et en choisissant la paix à travers un accord régional négocié, basé sur le dialogue, la réconciliation et la démocratie.

Les premières mesures de mise en oeuvre du processus de paix, difficile et délicat s'il en est, sont encourageantes et consolident le climat de confiance retrouvée. Il est dès lors souhaitable que tous les pays impliqués dans la région acceptent cet accord et contribuent à sa transformation en une paix véritable, dans le respect du droit international.

Dans deux pays de l'Est asiatique trop longtemps soumis à l'oppression et à la dictature, la démocratie se voit également offrir une chance.

Aux Philippines tout d'abord, la Présidente, Mme Aquino, s'attache avec détermination à l'établissement et au fonctionnement d'institutions véritablement représentatives du peuple philippin. Notre appui doit lui être assuré sur ce chemin semé d'embûches redoutables. Ses efforts visant à relancer l'économie et à freiner la corruption, à réaliser les indispensables réformes sociales et économiques, notamment sur le plan agraire, méritent notre appréciation.

Aux Philippines, en Amérique latine et ailleurs, le succès vers la démocratie est étroitement lié à des mesures hardies que demandent le progrès et la justice sociale dont ces pays furent si longtemps privés.

En Corée du Sud, un peuple intelligent a réussi à faire admettre la légitimité de ses revendications politiques et sociales, ouvrant la voie à l'amnistie politique, à la liberté d'expression et à des élections libres. Nous nous réjouissons qu'à la veille des Jeux olympiques de Séoul, ce processus mène vers un régime réellement démocratique, et cela, grâce au concours responsable de toutes les parties concernées, qu'il s'agisse du Gouvernement actuel comme des leaders de l'opposition. L'absence de tout représentant du peuple coréen dans cette salle

M. Poos (Luxembourg)

mérite de ce fait aussi d'être réexaminée, j'espère, au cours de la présente session.

Dans la question de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, nous voudrions saluer l'accord obtenu à l'unanimité au Conseil de sécurité et fondé notamment sur une appréciation convergente des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'un signe encourageant et prometteur pour l'avenir des Nations Unies. Il dénote une tendance nouvelle qui mérite d'être relevée et soutenue. Cette décision prouve en effet que l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, dans leur grande diversité, sont capables de dégager une volonté politique commune et d'assumer les responsabilités particulières que la Charte et les membres de cette organisation lui ont confiées, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Poos (Luxembourg)

Même si cette percée diplomatique ne saurait nous faire oublier les souffrances d'une guerre, nous voudrions depuis cette tribune saluer ce magnifique précédent d'une unanimité qui ne trouve pas d'exemple dans l'histoire récente et qui devrait permettre à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud de s'engager, plus résolument et plus largement, dans la voie du rétablissement de la paix et de la coopération internationales.

J'exprime la conviction que la très grande majorité des membres de l'Organisation des Nations Unies attendent, conformément à l'esprit de la Charte, de voir le même Conseil de sécurité examiner avec une même détermination d'autres questions importantes, d'autres conflits d'une brûlante actualité, trop longtemps négligés.

Certes, la résolution 598 (1987) du 20 juillet n'a pas encore apporté la paix. Voilà qui démontre que, pour arrêter ce conflit, l'accord du Conseil de sécurité est sans doute indispensable, mais n'est sans doute pas forcément suffisant.

A vrai dire, la guerre continue, plus destructrice que jamais. Plus de sept années d'agressions armées ont tué et blessé plus d'un million de personnes civiles ou militaires, la plupart des jeunes innocents. Des villes entières ont été ravagées par des attaques aériennes et des bombardements incessants. Le recours répété à des armes chimiques - infligeant des souffrances atroces - a été constaté dans cette guerre, en violation flagrante du Protocole de Genève de 1925. Il appelle notre condamnation sans réserve.

Cette guerre déchire deux peuples issus de civilisations anciennes et brillantes. Elle a semé l'inquiétude et cause des clivages sociaux dans de nombreux pays arabes, voire ailleurs. Par ses risques de débordement - les tragiques incidents de la Mecque sont là pour le prouver -, ce conflit a fini par compromettre la libre navigation internationale dans le golfe Persique, exigeant une intervention des pays amis et alliés pour la sauvegarde de la libre circulation dans ces voies maritimes internationales.

Je m'associerai à tous ceux qui ont exprimé leur encouragement à l'action qui continue de déployer notre Secrétaire général, en concertation étroite avec le Conseil de sécurité, dans le but de faire accepter par les deux parties cette résolution qui est seule susceptible de conduire à un règlement global, juste et honorable.

L'appel à la convocation d'une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient a créé un momentum qui reconfie à nouveau à notre organisation

M. Poos (Luxembourg)

l'initiative en vue de la recherche d'une solution globale. Il s'est avéré en effet qu'il s'agit là du seul forum susceptible d'engendrer et de mener à bien un véritable processus de paix dans cette région. Mon pays, avec les Etats membres de la Communauté, ne ménagera pas son concours en faveur d'une telle conférence.

Les consultations menées par notre Secrétaire général avec toutes les parties concernées, ainsi qu'avec les membres du Conseil de sécurité, nous confortent dans notre conviction que l'idée d'une conférence internationale de paix sous les auspices de l'ONU a désormais gagné une audience de plus en plus large, dans la mesure où il n'existe aucune alternative à une solution négociée. Nous souhaitons que ces consultations soient poursuivies et intensifiées.

Les douze Etats membres de la Communauté ont à plusieurs reprises précisé les principes sur lesquels une solution juste et globale doit être basée, notamment dans la déclaration qu'ils ont faite à Venise en 1980. Celle-ci est fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui énoncent en particulier le principe du retrait de tous les territoires occupés lors du conflit de 1967. Cette déclaration souligne par ailleurs le principe du droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, et notamment de l'Etat d'Israël, comme celui de l'égalité de traitement pour tous les peuples, ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

Je suis convaincu que l'idée de cette conférence internationale finira par faire céder les dernières résistances, en Israël comme ailleurs, et que partant la chance d'une solution négociée sera enfin saisie.

Nous éprouvons en revanche les plus vives préoccupations pour ce qui est de la présente situation au Liban, pays exsangue et déchiré par 10 années de guerre civile et d'occupation étrangère. L'explosion régulière de la violence s'y poursuit impitoyablement avec son macabre cortège de bombardements, de prises d'otages, de massacres d'innocents et de déchaînements intracommunautaires. Ce n'est qu'en assurant la réconciliation entre ces différentes communautés que le Liban pourra retrouver sa souveraineté, son unité, son indépendance et son intégrité territoriale.

A l'instar du Secrétaire général, je voudrais rendre un juste hommage aux Forces de paix des Nations Unies qui, au Liban comme ailleurs, continuent de veiller, au prix d'un nombre douloureux de victimes, à la séparation des parties et au maintien d'une trêve qui reste pourtant précaire en l'absence d'un règlement de fond.

M. Poos (Luxembourg)

En Afrique du Sud, la situation reste extrêmement grave et explosive. Le gouvernement de la minorité blanche s'attache à maintenir le système de l'apartheid qui, à bien des égards, est une honte pour l'humanité. Après les élections du 6 mai, toutes les promesses de réforme semblent avoir été oubliées. Aucun signe de changement fondamental, aucune volonté de dialogue n'apparaît. L'état d'urgence continue. Des milliers de personnes restent détenues sans jugement. La censure est sans cesse renforcée.

Sur le plan extérieur, l'Afrique du Sud ne ménage guère la souveraineté des pays voisins. Elle continue l'occupation illégale de la Namibie.

Cette politique et ces actions de l'Afrique du Sud, mon gouvernement les condamne sans réserve.

En 1985, sous présidence luxembourgeoise, puis en 1986, les pays de la Communauté européenne ont décrété un certain nombre de mesures concrètes visant à sanctionner le Gouvernement de Pretoria pour sa politique répressive à l'égard de la majorité noire. Ces mesures sont revues et, le cas échéant, renforcées en fonction de l'évolution de la situation. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient s'engager dans une voie similaire.

Il nous importe avant tout qu'à la volonté de maintenir l'apartheid, la communauté internationale réponde non pas par l'inefficacité et la désunion, mais par sa détermination d'exiger son élimination totale et irréversible.

La pression de la communauté internationale doit également continuer à s'exercer sans relâche, pour que cessent les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans bien d'autres pays du monde, et je vise en particulier la situation au Chili. Voilà maintenant 14 ans que, dans ce pays, le peuple se voit injustement privé de la démocratie, de la liberté et des droits fondamentaux de la personne humaine.

La situation économique mondiale continue de son côté à susciter de graves préoccupations. La croissance économique, où que l'on regarde, reste lente et franchement insuffisante. Le produit intérieur brut mondial n'a augmenté que de 3 % en 1986 et les perspectives ne sont guère plus brillantes pour 1987 et au-delà, compte tenu par ailleurs de l'accroissement de la population mondiale de 1,6 % par an.

Dans l'hémisphère nord, c'est-à-dire dans les pays industrialisés, cette situation se traduit dans la plupart des cas par le maintien d'un taux de chômage très élevé, par des déséquilibres extérieurs prononcés et, ici et là, par des restructurations économiques douloureuses et profondes.

M. Poos (Luxembourg)

Dans l'hémisphère sud, nous constatons que le développement est dramatiquement entravé par un série de facteurs : des prix exceptionnellement faibles et instables dans le secteur des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, la baisse des recettes d'exportation, un service de la dette plus écrasant, des obstacles aux échanges commerciaux. S'y ajoutent des politiques d'ajustement qui, souvent, provoquent une aggravation des conditions de vie déjà très précaires, surtout dans les couches les plus démunies des populations de ces pays.

Dans l'ensemble, l'écart entre pays développés et pays en développement se creuse au lieu de se rétrécir. Précisément, le revenu par tête d'habitant dans les pays industrialisés - à l'Est comme à l'Ouest - a augmenté d'environ 3,5 % en 1986, alors qu'il diminuait de près de 4 % dans les pays en développement. Tous ces pourcentages ne représentent, bien sûr, que des moyennes, qui tendent à occulter non seulement des disparités entre les pays mais aussi des inégalités au sein même de nombreux pays.

Face à ce sombre bilan, l'ensemble des pays participant à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue voici deux mois à Genève, sont arrivés à un consensus dont je me réjouis. Ils ont su faire preuve de modération et de réalisme, je dirai même d'un sens nouveau des responsabilités individuelles et collectives.

Je voudrais à ce titre mettre en évidence le comportement des pays à régime communiste qui, pour la première fois dans l'histoire, se sont associés à l'analyse des autres participants. Il me tient à coeur de souligner en particulier l'action positive de la République populaire de Chine. Celle-ci s'est distinguée lors de la septième CNUCED, comme ailleurs dans d'autres domaines, par son action modératrice et constructive, pour le plus grand bénéfice de tous les participants.

Les conclusions auxquelles cette conférence est parvenue n'offrent certes aucune solution miracle ayant des effets directs et à court terme. Elles impliquent cependant l'acceptation de principes fondamentaux, que dicte l'interdépendance croissante des économies et dont le respect conditionne la relance pour tous de la croissance, du développement et du commerce international.

Il convient de souhaiter que la nouvelle solidarité financière et structurelle envisagée se concrétise rapidement et que les engagements pris de part et d'autre soient suffisamment précis pour créer l'environnement nécessaire pour redresser la situation. Les négociations commerciales multilatérales en cours, qui ont pour

M. Poos (Luxembourg)

vocation une ouverture plus large des marchés, donneront une première réponse à cet égard.

La croissance est sans doute une condition nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie dans tout pays et en particulier dans les pays en développement. Il est vrai aussi que c'est à chacun de ceux-ci qu'incombe la responsabilité première du développement. J'ose affirmer toutefois qu'une politique de développement en profondeur doit consacrer une égale attention à la participation effective de toute la population, à la répartition du revenu national et à ses effets sociaux. Des raisons évidentes de justice, mais aussi l'idée fondamentale que le développement ne saurait être imposé, militent en ce sens.

Pour conclure, je voudrais, si besoin est, rappeler notre attachement à notre organisation. Comment pouvons-nous encore mettre en question le caractère irremplaçable du système des Nations Unies lorsque nous considérons le rôle crucial qui revient par exemple au Conseil de sécurité dans les questions de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, du Moyen-Orient, de l'Afghanistan et dans la recherche d'une solution au Cambodge et à Chypre?

Pouvons-nous continuer de nous payer le luxe d'une crise multilatérale alors que nous mesurons les services éminents pour la paix que rendent, jour et nuit, les forces des Nations Unies dans certains points chauds de la planète?

Pouvons-nous nous payer le luxe d'une crise au moment où nous souhaitons voir se renforcer l'action internationale en faveur du respect universel des droits de l'homme?

Pouvons-nous nous payer le luxe d'une crise alors que d'innombrables défis économiques et écologiques rendent chaque jour plus indispensable une coopération internationale plus soutenue?

Dans cet esprit, je me réfère au rapport remarquable que vient de publier la Commission mondiale présidée par le Premier Ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, qui révèle dans toute son ampleur l'état alarmant de l'environnement mondial et ses graves conséquences pour le développement futur. Ces problèmes, qui dépassent les frontières nationales, appellent une réflexion approfondie et une action énergique, qui ne saurait qu'être concertée sur le plan international.

Il me paraît donc très souhaitable qu'une solution soit rapidement trouvée à la crise financière de l'ONU, qui non seulement paralyse nos travaux mais mine la confiance. Les engagements juridiques solennellement souscrits à l'égard de cette organisation, comme la primauté qui revient au droit international, obligent chacun

M. Poos (Luxembourg)

d'entre nous. La nécessaire restructuration entreprise par le Secrétaire général en application de la résolution adoptée à l'unanimité doit être encouragée et menée rapidement à terme.

Voici maintenant 42 ans que les Nations Unies ont été créées en Amérique, sur cette terre d'accueil et de démocratie où nous nous retrouvons chaque année avec grand plaisir. Cette fois, j'ai délibérément axé mon intervention sur les tendances nouvelles, plus réalistes et plus pragmatiques, qui se font jour dans les relations internationales.

Il nous appartient, ensemble et solidairement, de faire de l'ONU un centre plus cohérent, plus intégré et mieux structuré, où les efforts de toutes les nations pour davantage de prospérité viennent s'harmoniser plus efficacement. Une paix mieux assurée car sans exclusive est à ce prix.

Pour terminer, je voudrais faire référence au rapport annuel sur l'activité de l'Organisation que le Secrétaire général vient de nous présenter. Il me tient à coeur de vous dire que je partage largement l'appréciation qu'il porte sur les graves problèmes mondiaux. C'est donc volontiers que je ferai miennes les paroles pertinentes et par ailleurs empreintes d'un profond sens poétique de notre Secrétaire général, lorsqu'il décrit le présent contexte international en ces termes :

"C'est comme si, sur une mer périlleuse, un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité... Notre vaisseau mondial ne saurait [toutefois] se passer d'un pilotage habile ni du concours d'un équipage dévoué pour éviter les nombreux écueils semés sur son parcours et arriver à bon port au siècle prochain." (A/42/1, p. 2)

M. AZIZ (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de commencer ma déclaration en vous félicitant de la grande confiance que vous ont témoignée les représentants des Etats Membres en vous élisant à la présidence de l'Assemblée générale; je vous présente mes meilleurs vœux de succès à ce poste. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. Choudhury, qui a présidé la dernière session de l'Assemblée générale, pour les efforts qu'il a déployés dans les tâches importantes qui lui ont été confiées.

Plus de sept ans se sont écoulés depuis qu'a éclaté le conflit entre l'Iraq et l'Iran, qui, au cours de ces années, a été maintes fois débattu à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Chaque fois, nous avons présenté notre position à ce sujet et dans ma déclaration je ne ferai mention que de cela. La guerre imposée à l'Iraq, est au premier plan des préoccupations de mon pays en ce moment, tout comme elle est au premier plan des questions qui inquiètent cette organisation et la communauté internationale.

On se souviendra sans aucun doute que 1986 a été une année importante dans la guerre d'agression et d'expansion qui a été imposée à l'Iraq par le régime iranien. En février 1986, l'Iran a envahi et occupé le port iraquien de Fao. Après avoir étudié la situation grave que cette agression avait entraînée dans la région, le Conseil de sécurité, le 24 février, a adopté à l'unanimité la résolution 582 (1986) que les membres du Conseil de sécurité avaient élaborée indépendamment de toutes pressions de la part des deux parties au conflit et dans laquelle ils avaient codifié les procédures d'un règlement complet conformément aux dispositions de la Charte et aux règles du droit international. Devant le rejet de cette résolution par le régime iranien, le Conseil de sécurité a réexaminé la question du conflit et a adopté, à l'unanimité, le 8 octobre 1986, la résolution 588 (1986), qui réaffirmait qu'il convenait de respecter la résolution précédente. Une fois encore, le régime iranien a rejeté la résolution, ce qui a poussé le Conseil de sécurité à faire une déclaration, le 22 décembre 1986, dans laquelle il demandait de nouveau que l'on respecte la procédure de règlement global arrêtée dans la résolution 582 (1986). Le régime iranien a également rejeté cet appel.

Tout au long de cette période, le régime iranien faisait des préparatifs pour lancer une opération d'invasion de l'Iraq à grande échelle, que les dirigeants iraniens appelaient "l'offensive finale et décisive".

Parallèlement, ces dirigeants préparaient une réunion de leurs agents à Téhéran dans le but, disait-il, de "décider l'avenir de l'Iraq" sous tous ses

M. Aziz (Iraq)

aspects, et cette réunion, ouverte le 24 décembre 1986, s'est poursuivie jusqu'au 29, avec la participation directe et active de fonctionnaires iraniens du plus haut niveau. Dans la nuit du 24 au 25 décembre, alors que la séance se poursuivait, le régime iranien a lancé une nouvelle invasion pour occuper la région de Basrah. Lorsque cette tentative a été contrecarrée, il a entrepris une autre opération, dans la nuit du 8 au 9 janvier 1987, dans la région de Basrah également. Une autre tentative a encore été organisée pour la nuit du 13 au 14 du même mois, dans la région centrale du front.

Les objectifs que le régime iranien cherchait à réaliser au cours de ces opérations sont parfaitement clairs. N'ayant pas réussi en six ans à occuper l'ensemble de l'Iraq par les offensives à grande échelle qu'il lançait tous les ans, ce régime, en décembre 1986 et en janvier 1987, a sélectionné la région de Basrah afin d'y établir un régime fantoche contrôlé par l'Iran, pour passer ensuite à la réalisation de son rêve : occuper l'ensemble de l'Iraq, menacer les Etats arabes du Golfe et y mener son expansion régionale à leurs dépens. Le peuple et les forces armées iraqiennes ont déjoué ces visées funestes en puisant leur force dans une foi profonde dans le droit et dans la juste cause de la légitime défense devant l'agression et le mal.

Au milieu de ces graves événements, le 13 janvier 1987, le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué une réunion du Conseil de sécurité au niveau des ministres des affaires étrangères pour discuter de la situation entre l'Iran et l'Iraq. L'initiative du Secrétaire général reflétait une inquiétude croissante devant les graves conséquences qu'entraînait la poursuite de la guerre d'agression expansionniste menée par l'Iran contre l'Iraq. Les efforts internationaux intenses qui ont été entrepris sur la base de cette initiative ont été couronnés par l'adoption, à l'unanimité, le 20 juillet dernier, d'une résolution contraignante du Conseil de sécurité, la résolution 598 (1987), qui exprimait le souhait de la communauté internationale de voir se réaliser la paix sans retard et de promouvoir un règlement global et durable du conflit.

L'Iraq a exprimé sa position sur la résolution de façon claire, deux jours à peine après son adoption. Il s'est félicité de la résolution, sur la base d'une position de principe ferme, enracinée dans son attachement à la paix et dans la foi en un règlement du conflit par des moyens pacifiques. L'Iraq a souligné qu'il était prêt à appliquer la résolution dans sa totalité et tenait à voir ses dispositions appliquées entièrement.

M. Aziz (Iraq)

L'Iraq n'a pas accueilli favorablement la résolution parce que c'était une résolution iraquienne, pas plus qu'il ne l'a fait parce que la résolution lui aurait profité. En fait, toutes les considérations défendues par l'Iran et par ceux qui travaillaient pour défendre les intérêts de l'Iran dans les coulisses du Conseil de sécurité figuraient dans cette résolution. L'Iraq a bien accueilli la résolution 598 (1987) parce qu'à son avis, c'était une résolution équilibrée, qui contenait les éléments d'un règlement global et parce que, d'emblée, il a décidé d'accepter le règlement du conflit par des moyens pacifiques, sous l'égide de l'organisation internationale, sur la base de la Charte et du droit international. En contraste avec cette attitude, depuis le 20 juillet jusqu'à ce jour, le régime iranien a procédé à diverses manoeuvres à l'égard de la résolution et s'est engagé dans des tactiques d'atermoiement et dilatoires, ayant recours à des ruses sans précédent dans l'histoire du Conseil de sécurité. Cette attitude de la part de l'Iran ne peut que signifier qu'il rejette la résolution et insiste pour continuer la guerre et l'agression. Ensuite, après la visite du Secrétaire général à Téhéran, le régime iranien a présenté sa position sur la résolution en des termes évasifs, faisant de la question de la responsabilité du début de l'agression le point central de la discussion, et c'est ce qui a également constitué l'essentiel de la déclaration que le Président de l'Iran a prononcée ici. Je me concentrerai donc dans ma déclaration sur cette importante question et en détails, pour révéler la vérité telle qu'elle est et non telle qu'elle est présentée par ceux qui veulent poursuivre la guerre, le meurtre et la destruction, quoique nous ayons à maintes reprises expliqué cette question, dans de nombreux documents distribués au sein de l'Organisation, le Mouvement des non-alignés et l'Organisation de la Conférence islamique, et également parmi les Etats Membres.

En 1979, lorsque le nouveau régime a accédé au pouvoir en Iran, l'Iraq a tenté d'établir des relations de bon voisinage avec l'Iran. Cette position de la part de l'Iraq était un prolongement de sa politique étrangère et rentrait dans le cadre des intérêts essentiels de l'Iraq sur le plan national et international. L'Iraq mettait au premier plan de ses préoccupations la poursuite du plan général de développement qu'il avait lancé à la suite de la révolution de juillet 1968, l'amélioration du niveau de vie du peuple iraquien, l'évolution générale dans les domaines économique, culturel et social, et l'édification d'institutions politiques et sociales qui permettent au peuple d'exercer ses droits démocratiques. Dans le domaine des relations extérieures, les objectifs de la politique étrangère de

M. Aziz (Iraq)

l'Iraq incluait la réalisation de la stabilité dans la région, la non-ingérence dans les affaires intérieures de pays voisins et le règlement des différends par des moyens pacifiques. C'étaient là les principes proclamés dans la Déclaration faite par le Président Saddam Hussein le 8 février 1980. C'était la politique poursuivie par l'Iraq, officiellement et concrètement, sur les plans intérieur et extérieur, et c'est ce qui a permis à l'Iraq d'être choisi comme site de la septième Conférence au sommet des pays non alignés et de la deuxième Conférence au sommet marquant le vingtième anniversaire de l'OPEP. Les intérêts essentiels de l'Iraq et sa position internationale proéminente étaient liés de très près à la préservation de la sécurité et de la stabilité et au maintien des meilleures relations possibles avec ses voisins et d'autres pays du monde. L'Iraq n'avait aucun intérêt à créer des problèmes, que ce soit avec ses voisins ou avec n'importe quel autre pays du monde.

M. Aziz (Ir q)

Conformément à cet esprit qui caractérise sa politique étrangère, l'Iraq a donné au nouveau régime iranien une chaleureuse réception et a été l'un des premiers Etats à le reconnaître. A une réunion avec le Ministre des affaires étrangères d'Iran lors de la Conférence de La Havane de 1979, le Président Saddam Hussein a souligné le souci qu'avait l'Iraq de maintenir des relations de bon voisinage fondées sur la non-intervention dans les affaires intérieures et la coopération et visant à servir les intérêts de la paix et de la stabilité dans la région. L'Iraq a souligné à nouveau cette approche lors d'une réunion des ministres des affaires étrangères des deux pays aux Nations Unies.

Le régime iranien, pour sa part, a poursuivi d'emblée une politique entièrement différente. Le régime iranien entretient depuis son accession au pouvoir une attitude hostile vis-à-vis de l'Iraq. Le dirigeant du régime avait manifesté cette attitude avant même d'arriver au pouvoir, lorsque, au cours de son séjour en France en 1978, Khomeini avait déclaré que l'un de ses objectifs prioritaires était de changer le Gouvernement de l'Iraq.

Le régime iranien, en raison de son idéologie fondée sur la théorie de la "juridiction divine" du prétendu Imam sur toute la communauté musulmane du monde telle qu'exposée dans le livre de Khomeini "la juridiction du Fakihi (théologien) - ouvrage qui assume dans le système iranien le même rôle que le Mein Kampf d'Hitler dans la théorie nazie - proclame le principe de l'exportation de la révolution en dehors de l'Iran comme une obligation contraignante qui incombe aux autorités constitutionnelles de l'Etat iranien. C'est pourquoi toute oeuvre touchant la prétendue exportation de la révolution iranienne a été la préoccupation principale du Gouvernement iranien, l'élément le plus important dans la définition de ses relations et de ses activités extérieures, ainsi que la cause majeure de l'agression, des troubles et de l'insécurité qui sévissent dans la région depuis que ce régime a accédé au pouvoir en Iran, et ce jusqu'à ce jour. Dans cette ligne de conduite qu'il n'a cessé de suivre, le régime iranien n'a pas caché que les objectifs premiers de son programme d'exportation de la révolution consistent à détruire le système politique et social de l'Iraq, à occuper le pays et à l'annexer en tant que dépendance iranienne.

L'occupation et la subjugation de l'Iraq continuent d'être les objectifs premiers des plans expansionnistes iraniens, mais ils ne sont pas ses seuls objectifs, il s'en faut. Depuis son installation et jusqu'à ce jour, le régime iranien recourt au terrorisme et à la subversion et mène des campagnes de

M. Aziz (Iraq)

propagande contre tous les pays de la région et de nombreux autres pays du monde. Il a commis une agression armée ouverte contre le Koweït, l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région; et des forces armées iraniennes occupent des parties du Liban et y ont hissé le drapeau iranien.

On pensait que les relations entre l'Iraq et l'Iran étaient régies par un accord permanent, à savoir l'Accord de 1975. L'Accord de 1975 présente des caractéristiques spéciales. Il avait été conclu en vue de régler les questions de frontières entre les deux pays ainsi que les questions de sécurité et de stabilité le long de ces frontières et en vue également de garantir la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il est stipulé dans l'article 4 que toute violation d'une partie quelconque de cet accord constitue une violation de l'Accord dans son intégralité.

Dès les premiers jours, le régime iranien a commencé à attaquer cet accord et à le considérer comme suspect. Des responsables du régime à différents niveaux, ont commencé à émettre des déclarations où ils ont exprimé leur intention de ne pas respecter ses dispositions. Ces déclarations sont reflétées dans les rapports que nous avons présentés à cette organisation et à d'autres organes et institutions internationaux. En outre, le Gouvernement iranien a fait revenir en Iran la bande de Barzani, cette bande de conspirateurs fantoches, qui menace l'unité de l'Iraq, et l'a aidé à commettre des actes d'agression contre l'Iraq. C'est cette même bande que l'Iran avait appuyée par tous les moyens avant la conclusion de l'Accord de 1975, mais qu'il avait ensuite cessé d'appuyer conformément aux dispositions de cet accord.

Cette attitude et ces actes constituent une violation délibérée, flagrante de l'Accord de 1975 ainsi que d'autres clauses qui prévoient la restitution des territoires iraqiens que l'Iran occupait déjà sous le régime du Chah, et constituent également une dénonciation de l'Accord dans son intégralité. En commettant délibérément ces actes, l'Iran a créé un nouvel état d'insécurité et d'instabilité le long des frontières communes aux deux pays. Cet état de choses a été le point de départ réel de l'agression iranienne contre l'Iraq.

Ces actes et cette attitude hostiles, qui menacent la souveraineté de l'Iraq, sa sécurité et sa stabilité internes, se sont poursuivis en 1979 et au cours des premiers neuf mois de 1980. L'Iraq a pris soin de traiter ces problèmes par des moyens diplomatiques et par le dialogue. En maintes occasions, l'Iraq a attiré l'attention des autorités iraniennes sur le fait que les actes auxquels elles se

M. Aziz (Ira)

livraient constituait une violation de l'Accord de 1975. Le 27 juin 1979, l'Iraq a prié le Gouvernement iranien de préciser sa position sur cet accord. En dépit de la gravité que revêtait cette question pour ce qui est des relations entre les deux pays voisins, l'Iran ne s'est pas donné la peine de répondre à cette question fondamentale de l'Iraq.

Ces violations se sont accompagnées d'autres actes non moins graves qui, tous, menaçaient la souveraineté et la sécurité de l'Iraq et visaient à placer l'Iraq sous l'hégémonie iranienne. En 1979 et 1980, des déclarations enflammées sans fin et des discours prononcés presque chaque jour par des responsables du régime iranien : premièrement, demandaient le changement du système politique et social de l'Iraq; deuxièmement, encourageaient la fomentation des troubles et le terrorisme à l'intérieur du pays et la perpétration de ces actes par des habitants de souche iranienne; troisièmement, incitaient les citoyens à boycotter l'autorité nationale, à s'y opposer et à paralyser le mécanisme gouvernemental; quatrièmement, conseillaient aux forces armées de se rebeller contre les autorités, de désertier et de se dérober au service militaire; et cinquièmement, incitaient ouvertement à l'assassinat des dirigeants politiques de l'Iraq. Je pense en particulier aux déclarations de l'ex-ministre des affaires étrangères du régime iranien, Sadiq Qutb Zadeh, faites à Damas le 27 avril 1980, dans lesquelles il annonçait un prétendu complot contre la vie du Président de la République iraquienne.

Ce qui est encore plus grave, c'est que des fonctionnaires iraniens ont commencé à parler ouvertement et publiquement d'utiliser les forces armées pour réaliser leurs visées sur l'Iraq. Je voudrais mentionner plus spécialement la déclaration du Président de la République de l'Iran, Abul Hassan Beni Sadr, prononcée le 11 avril 1980, dans laquelle il a déclaré : "Lorsque les forces iraniennes se déplaceront vers l'ouest, aucune puissance sur terre ne pourra arrêter leur marche sur Bagdad". Non moins graves étaient la déclaration de Qutb Zadeh, le ministre des affaires étrangères, faite le 9 avril 1980, selon laquelle son gouvernement avait décidé de renverser le Gouvernement iraquien, et celle faite la veille selon laquelle Bagdad et Aden étaient persanes.

Les personnalités officielles iraniennes estimaient à l'époque que prononcer des déclarations toujours plus menaçantes contre la sécurité et la souveraineté de l'Iraq constituait un moyen de promouvoir leur influence auprès du nouveau régime et d'accéder à des postes de plus en plus élevés dans la structure du pouvoir iranien, parce qu'ils pensaient que celui qui se révèle le plus extrême dans ce

M. Aziz (Iraq)

domaine se conformerait plus étroitement au principe d'exportation de la révolution prôné par Khomeini et serait ainsi plus proche de lui.

En poursuivant ces campagnes de politique, de propagande et de subversion visant à saper la sécurité et la stabilité, le régime iranien a commencé à utiliser la force des armes contre l'Iraq afin de réaliser ses buts agressifs. Au cours de la période février-septembre 1980, des avions iraniens ont commis 249 violations de l'espace aérien iraquien. Il y a eu 244 cas où les forces armées iraniennes ont fait le feu par-delà la frontière et sur les postes frontières de l'Iraq ou les ont soumis à des attaques et au feu de l'artillerie, et ont fait obstruction à la navigation sur le Chatt Al-Arab, artère vitale de l'Iraq. A plusieurs reprises, on a également tiré sur des aéronefs civils iraquiens et à sept reprises des installations économiques iraniennes ont subi des tirs d'artillerie.

M. Aziz (Iraq)

A chacun de ses actes délibérés, l'Iraq envoyait des avertissements, appelait l'attention et entamait un dialogue par les voies diplomatiques dans l'espoir que le régime iranien entendrait la voix de la raison et du bon sens, qu'il se conformerait aux règles de conduite internationale et respecterait les exigences du droit international. Durant la période qui va du 5 mars 1979 au 30 octobre 1980, 293 notifications contenues dans des mémorandums officiels ont été adressées aux autorités iraniennes concernant ces violations. Dans ces notifications, le Gouvernement iraquien appelait l'attention sur les risques implicites que comportaient de tels actes et avertissait des conséquences graves qui pourraient en résulter sur les relations entre les deux pays. En vain. Les dirigeants iraniens ont continué à intensifier leurs menaces contre l'Iraq et n'ont cessé de rivaliser entre eux pour exporter leur révolution rétrograde vers l'Iraq.

Le 4 septembre 1980, le régime iranien passait à un niveau dangereux dans l'exécution de ses plans d'agression contre l'Iraq. Les forces armées iraniennes utilisaient une artillerie lourde de 175 mm pour bombarder les villes de Khaneqin, Mendeli, Zirbatya et Naftkhaneh. L'artillerie iranienne ouvrait le feu sur ces villes iraquiennes à partir des territoires iraquiens que l'Iran avait refusé de restituer à l'Iraq, comme l'exigeait l'Accord de 1975 et où les forces militaires étaient amassées. Le Gouvernement iranien menaçait par là, de manière réfléchie, la souveraineté et la sécurité de l'Iraq de deux façons : d'une part, par une occupation militaire délibérée du territoire iraquien, d'autre part, par un bombardement conscient de villes iraquiennes au moyen d'une artillerie lourde qui opérait depuis le territoire iraquien.

Dans un mémorandum daté du 7 septembre 1980, l'Iraq appelait l'attention de l'Iran sur le fait que son comportement était contraire à ses obligations internationales et lui demandait de mettre fin à ses empiétements militaires sur le territoire iraquien. Mais le feu de l'artillerie iranienne ne s'est pas tu. L'Iraq s'est vu alors obligé de notifier une nouvelle fois à l'Iran, par un mémorandum officiel du 8 septembre, qu'il était contraint, comme le stipulent la Charte et le droit international, d'exercer son droit à la légitime défense si l'Iran ne mettait pas fin à ses transgressions militaires contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Plutôt que de répondre aux démarches iraquiennes, les autorités iraniennes poursuivaient leurs attaques militaires sur l'Iraq. Pour la troisième fois, nous avons été contraints de présenter à l'Iran, le 11 septembre 1980, un mémorandum officiel détaillé, dans lequel nous suggérions aux dirigeants iraniens de

M. Aziz (Iraq)

de consulter leurs organes responsables pour les questions de frontières et les accords quant à la validité de la position iraquienne fondée sur les engagements obligatoires pris par les deux pays lors de l'Accord de 1975. Le mémorandum demandait en outre au Gouvernement iranien de comprendre que les attaques de villes à forte population civile, comme celles qui ont eu lieu à Khaneqin et Mendeli, ne pouvaient pas être prises à la légère. Il était essentiel que l'Iran prenne bien conscience de ce fait sous peine que les relations entre les deux pays souffrent de sérieuses détériorations. Il convient de relever qu'en toute occasion l'Iraq a soigneusement rappelé au Gouvernement iranien ses obligations internationales, y compris l'Accord de 1975. Il convient également de noter que, le 11 septembre 1980 encore, l'Iraq signalait à l'intention de l'Iran et de manière définitive, l'impérieuse nécessité de respecter les dispositions contenues dans l'Accord de 1975.

Quelle a été la réaction de l'Iran? L'Iran n'a pas répondu à nos mémorandums diplomatiques de la même manière et a recouru aux menaces, aux dénonciations et a continué à utiliser la force militaire contre les frontières, les villes, les installations économiques essentielles et les équipements stratégiques de l'Iraq.

Après avoir fait preuve de patience et consenti des efforts innombrables pour résoudre les questions, le Gouvernement iraquien, face à l'évidence et face au silence opposé par le Gouvernement iranien à ce mémorandum historique, s'est convaincu que les violations par le Gouvernement iranien des termes du règlement global contenus dans l'Accord de 1975 étaient délibérées. En conséquence, l'Iraq n'avait d'autre choix que de considérer que l'Accord, et tous les accords subséquents qui étaient basés sur lui, étaient nuls et nonavenus, étant donné que l'Iran l'avait déjà rompu en paroles et en actes. La position de l'Iraq était conforme aux dispositions de la clause IV de l'Accord ainsi qu'à l'article 4 du Traité sur les frontières internationales et le bon voisinage, qui est basé sur cet accord.

En accusant l'Iraq d'avoir rompu l'Accord de 1975, l'Iran souhaite que l'Assemblée ignore ses propres violations de l'Accord, qu'il s'agisse des violations relatives à la souveraineté territoriale de l'Iraq ou qu'il s'agisse de la sécurité intérieure et extérieure ainsi que tout ce qui est relatif à la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il faut noter que l'Iran maintient en même temps, et sans reconnaître officiellement l'Accord, les privilèges qui sont accordés à l'Iran pour délimiter les frontières dans le Chatt al-Arab sur la base

M. Aziz (Iraq)

de la ligne Thalweg. Aux tentatives diplomatiques et juridiques de l'Iraq, qui souhaitait appeler l'attention sur la gravité des actes d'agression que commettait l'Iran et des menaces qu'il proférait, qui avertissait sur les tristes conséquences de ces actes sur les relations entre les deux pays ... l'Iran a répondu en multipliant les actes de menace et en utilisant de façon accrue sa force militaire. L'Iran a poursuivi l'escalade du conflit. Dès le 19 septembre 1980, il a intensifié ses tirs d'artillerie lourde et ses attaques aériennes sur des complexes résidentiels fortement peuplés, sur des installations économiques vitales de l'Iraq, ainsi que sur les navires de la marine marchande iraquienne et étrangère qui entrent à Chatt al-Arab et qui en sortent. De plus, les autorités iraniennes ont annoncé la fermeture du détroit d'Ormuz à la navigation iraquienne, déclaré une mobilisation générale, stationné des troupes le long des frontières et entamé une opération militaire de grande envergure à l'aide des forces régulières. Dès le 18 septembre 1980, les forces armées iraniennes ont publié quatre communiqués militaires qui rendent compte de leurs activités. Dans le troisième communiqué, publié le 19 septembre 1980, l'Iran a déclaré avoir utilisé la force aérienne lors de ses opérations militaires. Dans le quatrième communiqué, publié le 19 septembre 1980, les autorités iraniennes se vantaient d'avoir incendié les champs de Naftkheneh, une zone pétrolifère iraquienne importante.

Les opérations militaires entreprises par l'Iraq depuis le 7 septembre 1980 avaient pour but d'expulser les troupes iraniennes qui occupaient le territoire iraquien et qui bombardaient les villes situées le long de la frontière à partir de ces mêmes territoires irakiens occupés. Il en va de même pour les opérations militaires entreprises le 22 septembre 1980 : des troupes iraniennes s'étaient amassées le long des frontières irakiennes afin de réaliser leurs visées d'expansion et d'agression contre l'Iraq. Dans ce contexte, toutes nos actions ont revêtu un caractère purement défensif. En septembre 1980, l'Iraq avait deux possibilités et deux seulement : ou bien se rendre à l'agression iraquienne qui tendait à occuper l'Iraq et à transformer le pays en province iraquienne, ou bien exercer sa légitime défense.

Toutes les attitudes adoptées par l'Iran, ainsi que les actes qu'il a accomplis avant le 22 septembre 1980, constituent une violation flagrante de bon nombre des principes et des règles du droit international qui régissent les relations amicales entre les Etats et qui sont codifiés dans la Déclaration sur les principes du droit international relatif aux relations amicales, approuvée par

M. Aziz (Iraq)

consensus dans la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale en date du 24 octobre 1970. Ces principes concernent essentiellement les relations de bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, l'égalité souveraine des Etats et le devoir pour les Etats de remplir leurs obligations internationales de bonne foi.

M. Aziz (Ira)

Qui plus est, les actions menées par le Gouvernement iranien qui a décidé d'utiliser en premier la force militaire contre l'Iraq dès le 4 septembre 1980, et même avant cette date, relève de l'agression armée directe telle qu'elle a été définie par consensus dans la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale, le 14 décembre 1974.

D'autre part, les mesures adoptées par le Gouvernement iraquien depuis le 4 septembre 1980 pour contrer l'agression iranienne sont conformes au droit de légitime défense parce qu'elles réunissent les conditions nécessaires et raisonnables stipulées par le droit international en matière d'exercice légitime de ce droit.

L'Iran, dont le Président a parlé à cette assemblée il y a quelques jours, souhaiterait que vous tous, ainsi que le Conseil de sécurité, oubliez tous ces actes d'agression et toutes ces actions qui contreviennent au droit international et à la nature des relations entre les Etats en ces temps modernes, et il souhaiterait vous faire croire que c'est l'Iraq qui a commis cette agression contre l'Iran.

L'Iran prétend que l'Iraq n'a pas eu recours aux moyens politiques pour régler le différend et qu'il a déclenché cette guerre contre l'Iran dans le but de renverser le régime iranien. Et maintenant, demandons-nous si tous les efforts déployés par l'Iraq entre février 1979 et septembre 1980, le plus récent étant notre mémorandum du 11 septembre 1980, ne représentent pas des procédés politiques et diplomatiques destinés à résoudre les problèmes. Est-ce bien l'Iraq qui s'est félicité de l'instauration d'une république en Iran, qui a invité son Premier Ministre à rendre visite à l'Iraq, qui a envoyé des messages de félicitations à son dirigeant, et qui a envoyé 293 notes diplomatiques demandant à l'Iran de s'abstenir de toute menace à l'égard de la souveraineté et de la sécurité de l'Iraq, et n'est-ce pas plutôt l'Iran qui a multiplié les insultes à l'égard de l'Iraq, menacé sa sécurité et sa stabilité, et persisté à tenter de modifier son système politique et social, qui a considéré Khomeini comme étant le gardien de l'Iraq, qui a eu recours à la force militaire pour violer ses frontières, et qui a menacé d'envahir sa capitale et de la faire disparaître de la carte de la région?

Quelle est celle des deux parties qui a rejeté le dialogue et la médiation d'amis pour résoudre les problèmes entre les deux pays? Dans une déclaration faite en avril 1980, le Président iranien de l'époque, le Président Bani Sadr, s'est vanté publiquement de ce que le Président Sadam Hussein avait, à trois reprises,

M. Aziz (Iraq)

tenté d'envoyer des médiateurs pour résoudre les problèmes avec l'Iran et que lui, Bani Sadr, avait refusé de leur parler. Toute personne raisonnable doit se demander si l'Iraq porte à lui seul la responsabilité de n'avoir pas été en mesure de résoudre ses problèmes avec l'Iran par des voies diplomatiques à l'époque, ou si c'est le monde entier qui n'a pas su réagir face à cette anomalie qu'est le régime agresseur qui ne respecte nullement le droit international ni le droit coutumier dans les relations entre Etats et qui s'est montré incapable jusqu'à aujourd'hui de résoudre ces problèmes avec ce régime.

Examinons ce qui s'est passé en 1979 et en 1980 et regardons les événements un par un et au jour le jour et demandons aux Etats de la région et aux Etats qui ont eu des problèmes avec l'Iran ce qu'ils en pensent : lequel d'entre eux a-t-il été en mesure d'établir un dialogue constructif avec le régime iranien sur la base du droit international et des règles de conduite internationale ainsi que du respect mutuel de la souveraineté et des intérêts? Est-ce le Koweït, l'Arabie saoudite, Barheïn, l'Union soviétique, les Etats-Unis, la France ou la Grande-Bretagne? Quel Etat, grand ou petit, qu'il soit proche ou loin de l'Iran, ou qu'il soit un Etat voisin de l'Iran, lequel d'entre vous a-t-il été en mesure, à ce moment là, ou se trouve en mesure aujourd'hui de résoudre ses problèmes avec l'Iran par le dialogue, sur la base du droit international et des règles de conduite dans le monde actuel? Il y a mille et un facteurs qui prouvent que le monde entier a souffert et continue de souffrir des violations délibérées de la part de l'Iran du droit international, des accords internationaux et des contrats signés entre l'Iran et les pays du monde aussi bien que des complots terroristes iraniens, des audaces iraniennes et du rejet du dialogue par l'Iran. Les notes prises par l'ancien Secrétaire général Waldheim lors de ses visites à Téhéran fourniraient sans doute la meilleure preuve de ce que nous venons d'avancer et de la façon dont les Iraniens ont mené leurs entrétiens même avec le représentant de notre organisation internationale*.

Le monde a été témoin de nombreux conflits qui tiennent à plusieurs causes, et il continue à assister à de nombreux conflits de ce genre. Que devrait faire un Etat Membre des Nations Unies lorsqu'un conflit armé surgit entre lui et un autre Etat? Dans ce monde auquel nous appartenons tous, il y a une autorité internationale préoccupée par la sécurité et la stabilité dans le monde, et cette autorité c'est le Conseil de sécurité. Le 28 septembre 1980, après s'être réuni et avoir étudié la situation entre l'Iraq et l'Iran, le Conseil de sécurité a adopté

* M. Mahbubani (Singapour), Vice-Président, assume la présidence.

M. Aziz (Ira

la résolution 479 (1980) qui demandait la cessation des hostilités et l'amorce de négociations. L'Iraq, membre responsable des Nations Unies, qui croit en la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux droits et aux règles qui régissent les relations entre Etats, a immédiatement accepté cette résolution. Toutefois, l'Iran qui a refusé de résoudre les problèmes avec l'Iraq par des voies politiques, grâce à de négociations et qui estime qu'il est préférable d'utiliser des moyens contrevenant aux droits et aux coutumes internationales a refusé d'accepter la résolution 479 (1980) du Conseil de sécurité et a insisté pour poursuivre la guerre jusqu'à jour.

Tout comme il a refusé de respecter la volonté de la communauté internationale qui souhaitait mettre un terme à la guerre en septembre 1980, l'Iran a également refusé de résoudre le conflit grâce à la médiation d'autres organisations et organes internationaux tels que l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des non-alignés en cherchant, comme il l'a fait aux Nations Unies, à imposer des conditions qui contreviennent au droit international et aux concepts de notre époque, afin de réaliser toutes ses visées expansionnistes basées sur la théorie de l'exportation de la révolution qui est à la source même de tous les problèmes qui affligent la région aujourd'hui.

Nous disposons à l'heure actuelle d'un énorme dossier de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de décisions et d'appels du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique qui demandent tous le règlement du conflit entre l'Iran et l'Iraq par des moyens pacifiques sur la base de la Charte des Nations Unies, du droit international, des principes du Mouvement des non-alignés et des principes islamiques. L'Iran a rejeté tous ces appels alors que l'Iraq les a tous acceptés. Si un pays est vraiment victime d'une agression, comment peut-il rejeter tous ces efforts internationaux déployés pendant plus de sept ans et tous ces appels internationaux en persistant à mener la guerre, à massacrer et à semer la destruction? Ou bien cette attitude ne caractérise-t-elle pas plutôt un agresseur cupide qui nourrit des visées belliqueuses et expansionnistes? Laquelle des deux parties au conflit estime-t-elle que la guerre est un don de Dieu et une occasion valable pour éliminer l'opposition interne, et pour permettre à la révolution de prendre racine et pour se débarrasser de la vieille génération et d'une génération plus récente?

M. Aziz (Iraq)

Dans leurs déclarations depuis septembre 1980 jusqu'à ce jour, Khomeini et tous les responsables iraniens chantent les louanges de la guerre et en énumèrent les vertus et les conséquences pour la survie du régime et sa capacité à écraser les opposants. Ces déclarations vantent également les conséquences de la guerre qui permettent à l'Iran d'accroître son influence dans la région et à l'échelle internationale. Peut-on imposer la guerre à un régime qui la glorifie de la sorte? N'est-ce pas plutôt ce régime lui-même qui voulait cette guerre et qui l'a imposée à l'Iraq et aux pays de la région, avec toutes les répercussions qu'elle a sur la communauté internationale dans son ensemble? Qui, sinon l'agresseur iranien qui insiste pour exporter sa révolution rétrograde avec ses crimes haineux, pour imposer son contrôle aux pays de la région et pour recourir à des procédés terroristes dans tous les pays du monde, porte la responsabilité de cette guerre, des massacres et destructions qui se poursuivent depuis plus de sept ans?

Les déclarations du régime iranien il y a sept ans, déclarations qu'il continue de répéter hystériquement aujourd'hui, nous suffisent à savoir laquelle des parties a engagé les hostilités et la guerre et ne peut survivre sans la guerre, sans même parler de la responsabilité de la poursuite de la guerre malgré les efforts bien intentionnés déployés, aujourd'hui comme hier, à cette fin. En se cantonnant aux trois semaines de conflit entre les deux pays voisins qui ont précédé l'intervention du Conseil de sécurité, l'Iran s'efforce, en recourant au mensonge, de nous présenter la situation d'une façon déformée. Il veut que nous oublions tous les actes d'agression et de subversion, toutes les violations du droit international qu'il a commis à l'encontre de l'Iraq et de tous les pays de la région avant, pendant et après cette période. Il veut que le monde oublie les morts, les massacres, la destruction qui se sont poursuivis pendant sept ans parce qu'il a insisté pour faire la guerre, parce qu'il a refusé de se conformer au droit international et refusé la juridiction de l'Organisation internationale dans ce conflit et parce qu'il a insisté pour régler le conflit par ses propres moyens et comme il l'entendait, c'est-à-dire par la force, le terrorisme et le chantage.

Je vous ai rappelé ce qui s'est passé en 1979 et en 1980, avant le déclenchement du conflit entre l'Iraq et l'Iran et j'ai cité les actes d'agression commis par l'Iran à l'encontre de mon pays et ses menaces visant la souveraineté et la sécurité iraqiennes. Vous savez, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres Membres de l'organisation internationale, ce qui se passe maintenant dans la région, comment l'Iran agit envers les autres pays et ce qu'il en dit. Vous avez

M. Aziz (Iraq)

sans aucun doute entendu parler des missiles lancés par l'Iran contre un petit pays pacifique comme le Koweït, vous savez qu'il menace perpétuellement la marine kowéitienne. Vous savez les menaces impudentes que l'Iran a lancées directement contre l'Arabie saoudite, ses attaques contre les navires et l'espace aérien saoudien et qu'il a lancé des appels pour renverser le régime. Vous savez également combien l'Iran déploie d'efforts pour s'ingérer dans les affaires intérieures de tous les pays de la région, sans exception. Vous savez également qu'il y a en Iran des gouvernements prêts à remplacer nombre des régimes légitimes de notre région. Vous savez quel rôle joue l'Iran dans le terrorisme auquel nous assistons dans les pays arabes d'Afrique du Nord, ce qui nous a obligés à fermer des ambassades iraniennes pour éviter la subversion et la sédition fomentées et financées par ces ambassades. De même, vous savez certainement quels sont les actes de terrorisme commis par les agents iraniens même dans des Etats non islamiques, tels les pays européens. Vous savez à quel jeu se livre le régime iranien pour qui les otages sont un moyen d'exercer un chantage politique et d'acquérir des armes afin de pouvoir poursuivre la guerre et les agressions contre mon pays et d'autres Etats de la région.

Tous ces actes d'agression qui ont été commis par l'Iran contre les pays de la région neuf ans après l'instauration de ce régime anormal relèvent de l'agression armée aux termes de la définition de l'agression approuvée par l'Assemblée générale, que j'ai d'ailleurs mentionnée précédemment. Si l'Iraq a subi les agressions iraniennes plus que tout autre pays de la région, c'est uniquement parce que nous avons 1 180 kilomètres de frontière commune et parce que certaines de nos villes ne sont qu'à quelques kilomètres de cette frontière. La capitale de notre pays n'est qu'à 120 kilomètres de cette frontière.

C'est ce même régime iranien dont les représentants viennent à cette tribune verser des larmes de crocodile pour nous faire croire que c'est eux qui sont victimes de l'agression. Personne n'a toutefois demandé aux représentants du régime iranien quelle était leur définition de l'agression. Le régime iranien a une conception de l'agression différente de celle reconnue par les autres Etats du monde. Selon le régime iranien, il y a agression si mon pays se défend alors que l'Iran essaie de l'envahir. D'après les dirigeants de Téhéran, il y a agression si on ne leur permet pas de s'ingérer dans nos affaires intérieures et il y a également agression si on ne leur permet pas de violer les règles du droit international et les règles de comportement entre Etats quand bon leur semble.

M. Aziz (Iraq)

L'agression, aux yeux des dirigeants de Téhéran, c'est ne pas leur permettre d'imposer leur hégémonie aux pays de la région. Voilà comment les dirigeants de Téhéran conçoivent l'agression.

Le régime criminel iranien, véritable anomalie, qui se repaît des bains de sang qu'il a déclenchés dans son pays, qui a envoyé des enfants marcher sur les champs de mines, qui a expédié des centaines de milliers d'êtres humains à la mort en insistant pour poursuivre la guerre depuis de sept ans, qui traite par le mépris le droit international et les règles de conduite entre Etats, qui a maltraité les prisonniers de guerre et leur a infligé des atrocités indicibles, qui n'a réussi à établir de bonnes relations avec aucun autre Etat au monde, sinon quelques relations opportunistes ou d'affaires avec quelques rares pays, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, qui pose des mines dans les eaux internationales du Golfe et menace la liberté de navigation, qui commet des crimes dans la région et dans de nombreuses autres régions du monde, un tel régime n'a pas le droit de poser ses conditions à l'Organisation internationale. Celui qui est prêt à donner satisfaction à ce régime et à commercer avec lui au mépris des principes du droit international et des règles relatives au règlement des différends entre Etats ne sert en rien la paix, la justice et la suprématie du droit dans le monde. Celui-là commet une erreur ou cherche des profits faciles au mépris du respect de la Charte, du droit international et du respect de l'Organisation et à nos dépens, nous, peuples de la région, qui subissons l'agression, le terrorisme et le chantage de l'Iran.

Je tiens donc à bien préciser que l'Iraq, qui a lutté valeureusement et avec courage contre l'agression iranienne, qui a protégé sa souveraineté, sa sécurité et la vie de ses citoyens, année après année, face aux vagues d'invasions barbares lancées par l'Iran, s'est dressé comme un rempart invincible pour protéger la région et le monde du fléau iranien. Si, à Dieu ne plaise, ce rempart venait à s'effondrer, toute personne douée de raison peut imaginer les grands dangers qui menaceraient alors la région et le monde.

Jamais plus l'Iraq ne fera de concessions à ce monstre meurtrier à l'appétit d'agression, d'expansion et de chantage insatiable.

M. Aziz (Iraq)

Le régime iranien a rejeté les résolutions du Conseil de sécurité les unes après les autres, de la résolution 479 (1980), adoptée en septembre 1980 jusqu'à la résolution 588 (1986), adoptée en octobre 1986. Chaque fois, l'Iran a attaqué le Conseil de sécurité, lui a fait du chantage et a dit : Cette résolution ne me plaît pas, si vous voulez que j'accepte une résolution du Conseil, ajoutez telle et telle chose. Lorsque nous nous présentons au Conseil de sécurité pour étudier la situation et envisager l'adoption d'une autre résolution, nous nous apercevons que certaines parties dans les coulisses du Conseil de sécurité préconisent d'accéder au désir de l'Iran afin d'accroître les chances qu'il accepte cette autre résolution. La deuxième résolution est donc conforme à ses souhaits. Mais l'Iran la rejette tout comme il a rejeté la première et déclare que les concessions faites sont insuffisantes. On recommence une troisième fois, une quatrième fois et une cinquième fois, l'Iran rejette les résolutions, poursuit la guerre, son chantage et sa tromperie. Nous avons assisté à cette manœuvre chaque fois que nous avons discuté du conflit, les revendications et les exigences de l'Iran étaient les mêmes et chaque fois le Conseil de sécurité a fait des concessions pour instaurer la paix. Mais la paix n'a pas été instaurée et la guerre continue. Après chaque résolution du Conseil de sécurité, le régime iranien entreprend une nouvelle campagne d'invasion de l'Iraq pour renforcer son chantage politique par sa présence militaire sur le terrain. Si une seule des invasions du régime iranien que nous avons contrées avait été couronnée de succès, celui lui aurait suffi à imposer son hégémonie sur toute la région du Golfe et à renforcer davantage encore son pouvoir, modifiant tous les équilibres et mettant ainsi le monde en danger. Cela étant, la résolution 598 (1987), adoptée par le Conseil de sécurité au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, est contraignante. C'est la résolution la plus ferme jamais adoptée à propos du conflit, et c'est également une des résolutions les plus fermes adoptées par le Conseil de sécurité au cours de toute son histoire. Elle a été adoptée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de sécurité. Elle est claire et sans ambiguïté, et se passe de tout commentaire. La première phase de sa mise en oeuvre consiste à respecter un cessez-le-feu complet. La deuxième à en assurer le contrôle. La troisième à libérer les prisonniers de guerre et à assurer leur rapatriement. Toutes ces phases ont un ordre logique. C'est ce que dit la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Ce n'est pas ce que dit la délégation de l'Iraq. Or, voici que les représentants de l'Iran attaquent le Conseil de sécurité comme il l'ont d'ailleurs fait il y a sept ans et posent leurs

M. Aziz (Iraq)

conditions. Ils rejettent cette résolution équilibrée et veulent que le Conseil de sécurité interprète sa propre résolution selon leurs desiderata. Ils veulent que le Conseil lise la résolution en perse. Ce que nous demandons c'est que le Conseil de sécurité respecte sa propre résolution et rejette catégoriquement les tentatives de chantage et de tromperie. Ce que nous demandons, ce n'est pas une exigence de l'Iraq, c'est une exigence conforme à la résolution et à sa véritable signification. Nous déplorons que certains représentants, parmi ceux qui ont voté en faveur de la résolution acceptent les tentatives de chantage et de tromperie auxquelles se livre l'Iran et demandent que la résolution soit lue en perse bien qu'ils aient participé à sa rédaction et voté en sa faveur.

Nous espérons que cela cessera et que le texte de la résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil sera observé. Nous demandons également au Conseil d'appliquer les mesures sans hésiter, sans succomber aux manoeuvres ou au chantage quels qu'ils soient, conformément aux dispositions de la résolution 598 (1987), en recourant aux moyens prévus par la Charte afin d'instaurer une paix complète et durable.

A cette occasion, je tiens à rappeler que nous nous félicitons de cette résolution 598 (1987), et que nous sommes prêts à coopérer avec le Secrétaire général des Nations Unies et le Conseil de sécurité pour la mettre en oeuvre fidèlement et honnêtement, telle qu'elle est rédigée. Nous nous opposerons fermement à toute tentative de révision à son sujet ou concernant ses dispositions.

Enfin, je tiens à signaler que s'il vous faut une preuve de plus du mépris du régime iranien envers le droit international et du non-respect de ses obligations en vertu de la Charte, la déclaration faite par le Président de ce régime mardi dernier à cette même tribune en est la meilleure des preuves. Cette déclaration abondait en insultes et abus à l'égard du Conseil de sécurité, de ses membres permanents et des membres non permanents, puisqu'elle s'attaquait à plus de 40 membres de tous les continents.

Le Président du régime iranien qui a pris la parole à la tribune des Nations Unies n'a pas dit que son pays respectait la Charte des Nations Unies et le droit international. Il a fait un exposé sur les principes de son régime et sa conception des relations internationales. Il ne s'est pas engagé à respecter les règles en vigueur à notre époque qui ont été élaborées depuis plus de 40 ans que l'Organisation a été créée.

Sa déclaration qui contenait bon nombre de mensonges et de falsifications, réfutée par les actions quotidiennes du régime iranien au cours des neuf dernières

M. Aziz (Iraq)

années, dissipait tous les doutes que vous pouviez encore nourrir quant à la véritable position de ce régime d'agression et d'expansion. Elle mettait fin à tous les propos, non justifiés d'ailleurs, exprimés dans certains milieux quant à une interprétation probable de la position de l'Iran en ce qui concerne les résolutions de l'Organisation et la volonté de la communauté internationale.

Le Président du régime iranien a en fait déclaré la guerre à la communauté internationale et au système des relations internationales, tel que nous le connaissons dans cette salle où se trouvent les représentants des peuples du monde. Il a révélé le jeu du régime iranien et de ses alliés. Il ne reste plus à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, qu'à se prononcer, qu'à affirmer sa crédibilité, qu'à faire respecter la Charte des Nations Unies et qu'à répondre aux espoirs de tous les peuples en faisant face d'une manière décisive à l'agression et en instaurant une paix juste.

M. CAPUTO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Florin de son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. La délégation de l'Argentine est très heureuse d'avoir appuyé l'élection de ce bureau et assure au nouveau président qu'elle collaborera à ses efforts pour faire en sorte que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale contribue à la solution des problèmes auxquels se heurte l'humanité.

Je voudrais également souligner la sagesse avec laquelle mon collègue, M. Humayun Rasheed Choudhury s'est acquitté de sa tâche.

Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadeur Joseph Verner Reed à l'occasion de son accession aux fonctions de Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

M. Caputo (Argentine)

C'est une coutume en venant à cette tribune que de parler des crises graves qui affectent notre planète, des différends et des conflits qui menacent l'harmonie de l'humanité.

Je crois qu'en cette année 1987 nous devons commencer par reconnaître l'évolution vers la paix qui s'est produite de par le monde. Un seul fait suffit pour comprendre mon affirmation, qui est également la raison de mon espérance : l'entente récente et historique intervenue entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique en matière de démantèlement de missiles à courte et à moyenne portée en Europe. C'est la première fois depuis la création de l'arme nucléaire que l'on s'engage effectivement à désarmer. Que la raison, le bon sens se soient imposés dans les relations entre les grandes puissances c'est, je crois, l'événement le plus important de ces dernières décennies.

Tous les membres de la communauté internationale ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Le désarmement nucléaire constitue une tâche prioritaire que l'on ne saurait laisser traîner. Dans cette conviction, les dirigeants de l'Inde, de la Grèce, du Mexique, de la Suède, de la Tanzanie et de l'Argentine poursuivent activement cette initiative de paix et de désarmement, sous le nom de Groupe des Six qui, depuis son origine, postule l'adoption de décisions destinées à arrêter et même à inverser la course aux armes nucléaires.

Dans le domaine multilatéral, nous nous sentons encouragés par les progrès marqués par la Conférence du désarmement dans la réalisation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que cette convention se matérialisera bientôt, sur des bases non discriminatoires.

Nous constatons que le monde a davantage tendance à recourir à la négociation pour résoudre les conflits. Il faut encourager pareille attitude et notre organisation, les Nations Unies, fournit un cadre idéal pour l'entente et la négociation. Dans ce sens, mon gouvernement tient à souligner l'action infatigable du Secrétaire général, dont on apprécie grandement les efforts en vue de faire des Nations Unies le meilleur instrument de pacification possible. Son oeuvre est une source d'orgueil légitime pour son pays, si cher aux Argentins, et pour notre groupe régional dont il est issu.

L'idée de contribuer de façon concrète et effective au renforcement des Nations Unies détermine le comportement de l'Argentine au Conseil de sécurité. Nos votes et notre attitude générale au Conseil tendent à la consolidation du système

M. Caputo (Argentine)

énoncé dans la Charte, car nous sommes convaincus que les petits et moyens pays peuvent grandement contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous avons dû faire face à plusieurs conflits internationaux. Certains d'entre eux, comme la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les questions relatives à l'Afrique australe et au Moyen-Orient, sont manifestes et pèsent tous les jours sur la conscience internationale avec leurs séquelles de destruction et de mort. D'autres, comme le terrorisme et le trafic de drogues, constituent une forme de violence différente, plus subtile et moins orthodoxe, mais également dangereuse.

Quant au conflit armé qui oppose l'Iraq et l'Iran, un accord est intervenu entre les 15 membres du Conseil de sécurité qui a abouti à l'adoption de la résolution 598 (1987) qui nous permet d'agir, d'intercéder et d'instaurer des conditions qui permettent aux deux pays de sauvegarder leurs intérêts vitaux, leur honneur et leur dignité nationale et surtout, de restaurer la paix. Mais les événements survenus après l'adoption de la résolution 598 (1987) nous inquiètent beaucoup. Ainsi, de l'avis du Gouvernement argentin, il faut un cessez-le-feu immédiat, condition première et indispensable à la réalisation des objectifs contenus dans la résolution 598 (1987).

Certes, le principal, c'est la restauration de la paix, mais on peut également affirmer que nous devons démontrer l'efficacité de notre organisation et, en particulier, du Conseil de sécurité. Dans ce sens, mon gouvernement croit que, sans renoncer nullement à la prudence politique, le Conseil de sécurité, le cas échéant, doit s'efforcer de trouver les moyens d'assurer la mise en oeuvre de sa résolution 598 (1987).

Autre signe prometteur cette année : les deux Corée étudient des propositions de réduction de leurs armements et de leurs effectifs militaires et envisagent la possibilité de conclure un pacte de non-agression. De même, nous devons signaler la rencontre des dirigeants allemands, également propice à la détente.

Et bien évidemment, les pays latino-américains désirent souligner, parmi ces faits encourageants, l'évolution de la situation en Amérique centrale. Il serait difficile d'énumérer toutes les réunions, contacts, propositions et démarches des ministres des affaires étrangères du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Nous pouvons dire aujourd'hui que rien de tout cela n'a été vain, qu'aucun effort n'a été inutile; mais alors, si la paix redevient possible, ce sera sans conteste grâce à la volonté politique des cinq pays d'Amérique centrale dont les présidents se

M. Caputo (Argentine)

sont attaqués résolument à la crise régionale et ont conclu, le 7 août dernier, l'Accord de Guatemala pour rechercher de concert des solutions de fond en matière de sécurité, de consolidation des institutions et de développement économique et social.

Le Gouvernement argentin continue d'être fermement attaché à la réalisation d'une paix durable en Amérique centrale et traduit cette volonté en pratique par sa participation au mécanisme de vérification et de suivi des Accords de Guatemala, mécanisme créé à Caracas le 22 août dernier.

Nous devons donc nous féliciter de cette possibilité de paix en Amérique centrale, mais sans oublier que, même s'il y a eu des progrès importants, la situation reste précaire. Aucune volonté politique, aucune habileté diplomatique ne peut assurer la paix s'il n'y a pas autodétermination, non-ingérence, démocratie pluraliste et développement économique. Nous savons très bien à quel point il est difficile de réunir ces conditions. Il est donc indispensable que toute la communauté internationale collabore à la mise en place des conditions essentielles à la paix en Amérique centrale. Si nous nous aimons tellement la paix, si nous la recherchons tellement, si nous la prêchons tellement, soyons tous coresponsables de son édification.

La situation au Moyen-Orient demeure instable et dangereuse. Nous estimons qu'il est impérieux de continuer de rechercher toute formule possible de nature à trouver une paix juste, honorable et équitable. Nous sommes convaincus que cela ne sera possible que si la solution inclut la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien de vivre dans leur propre territoire - avec les autorités et les formes de gouvernement qu'il choisira librement - et des droits de tous les Etats de la région - y compris bien sûr Israël - de vivre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Dans ce contexte, la convocation d'une conférence internationale de la paix, sous les auspices de l'ONU et avec la participation et l'approbation de toutes les parties, représenterait un pas en avant notable.

M. Caputo (Argentin

En ce qui concerne les événements critiques qui se déroulent au Moyen-Orient nous suivons avec une préoccupation toute particulière la situation au Liban et nous croyons nécessaire d'intensifier les efforts qui lui permettraient de recouvrer sa pleine souveraineté territoriale et d'exercer son droit inaliénable de vivre à l'abri de toute ingérence étrangère.

La détérioration croissante de la situation en Afrique australe et les problèmes de cette région ont une cause commune : le refus persistant de l'Afrique du Sud de se soumettre aux décisions des Nations Unies. La survie du régime d'apartheid constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents du moment. L'Argentine réitère qu'elle est solidaire du peuple opprimé d'Afrique du Sud et rejette le régime de Pretoria, dont l'intransigeance met en danger la paix et la sécurité internationales.

De plus, le Gouvernement d'Afrique du Sud continue à occuper illégalement le Territoire de la Namibie. Il est indispensable que l'on progresse vers l'autodétermination et l'indépendance du peuple namibien. A cette fin, notre organisation doit assumer pleinement sa responsabilité directe sur le Territoire, en adoptant les mesures nécessaires. Dans ce domaine, comme dans celui de l'apartheid, mon pays appuie l'adoption de sanctions obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte car à notre avis, c'est là que résident les moyens les plus appropriés et les plus efficaces de restaurer la justice et les principes de la Charte en Afrique du Sud.

Ces situations tendues entre les Etats sont bien souvent aggravées par des actes de terrorisme international. L'Assemblée générale a condamné à l'unanimité ces actes criminels. Nous nous engageons d'ores et déjà à appuyer la recherche de mesures permettant de rendre la coopération dans ce domaine encore plus efficace.

L'Argentine tient à réaffirmer devant cette assemblée qu'elle appuie l'aspiration légitime et juste de la République de Bolivie à recouvrer un accès direct vers l'océan Pacifique. Nous avons suivi avec intérêt et attention les conversations qui se sont déroulées à Montevideo et nous espérons que l'esprit dans lequel elles ont été convoquées sera de nouveau présent lors de la recherche de solutions fondées sur la négociation et le dialogue.

Le fait que notre politique étrangère s'identifie aux objectifs et aux principes des Nations Unies, se traduit par des manifestations concrètes dans les domaines auxquels nous portons un intérêt direct. Ainsi, en ce qui concerne la question des îles Malvinas, le Gouvernement argentin est fermement attaché à la

M. Caputo (Argentine)

quête d'un règlement durable et pacifique du différend de souveraineté et des problèmes connexes qui opposent actuellement mon pays au Royaume-Uni. A cet égard, nous avons accepté la résolution 41/40 de l'Assemblée générale qui demande aux deux gouvernements d'entamer des négociations afin de trouver les moyens aptes à résoudre pacifiquement et définitivement les problèmes en suspens entre les deux pays, y compris tous les aspects de l'avenir des îles Malvinas, conformément à la Charte des Nations Unies. Cette résolution, faut-il le rappeler, a reçu un appui sans précédent, y compris de la part d'amis proches du Royaume-Uni. Ce fait confirme l'intérêt authentique que porte la communauté internationale à trouver une solution à la question des îles Malvinas.

Malheureusement, ce sentiment de la communauté internationale n'a pas été partagé par le Gouvernement britannique, qui à plusieurs reprises, a rejeté une idée de négociations globales sans exclusions nous permettant de régler le différend entre les deux pays.

La République argentine, tout en réaffirmant ses droits souverains sur les Malvinas, les Georgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur la mer adjacente, réitère également qu'elle est toujours prête à dialoguer et à respecter les intérêts et le style de vie des habitants des Malvinas, garantissant leurs conditions de bien-être et de prospérité et sa ferme vocation de paix. A cet égard, mon gouvernement se déclare toujours prêt à trouver des mécanismes susceptibles d'assurer la paix dans cette région sans que cela modifie d'aucune manière ses titres et revendications sur les îles.

Le Gouvernement argentin exprime une fois de plus sa reconnaissance envers le Secrétaire général des Nations Unies pour ses bons offices dans la question des îles Malvinas, en accord avec les résolutions de l'Assemblée générale. Mon gouvernement apprécie ses efforts et est persuadé que cette organisation a un rôle important à jouer dans le processus de règlement du différend sur les îles.

Dans un autre domaine, ma délégation se fait un devoir d'exprimer sa reconnaissance à propos de la tâche importante et altruiste de la Commission mondiale du milieu ambiant, présidée par le Premier Ministre de la Norvège.

L'accroissement relatif de la détente dans le monde nous permettra de consacrer davantage d'efforts et de ressources à la conservation du milieu ambiant et d'assurer un développement harmonieux et continu. A ce point de vue, par exemple, la région des Malvinas, qui aujourd'hui est une zone de tensions, pourrait devenir grâce à des solutions appropriées, une région de coopération et de détente

M. Caputo (Argentine)

engendrant le progrès et le développement, avec une conception prioritaire de conservation écologique. Une fois satisfaites les revendications territoriales de l'Argentine, l'Atlantique sud pourrait devenir une expérience formidable de coopération et de progrès aux effets incalculables sur les économies des îles Malvinas et de la Patagonie.

A l'Amérique latine s'oppose aujourd'hui un triple défi. En premier lieu, recouvrer où cela n'existe pas et renforcer où cela a été recouvert, le système politique démocratique. Les années 80 marquent les retrouvailles entre notre région et ses idéaux et valeurs fondamentaux. Notre destin repose une fois de plus entre les mains de notre peuple. Rien ne pourrait être plus prometteur pour la paix universelle qu'une Amérique latine démocratique, garantie de stabilité et de bon sens pour toute la communauté internationale.

Dans cette nouvelle étape, fragile en elle-même en raison de l'héritage laissé par l'autoritarisme en Amérique latine, nous sommes maintenant confrontés à une seconde gageure, constituée celle-là par la menace de guerre en Amérique centrale, et dont les conséquences déborderaient sans aucun doute sur l'ensemble de la région. Contadora prouve que l'Amérique latine a su répondre à cette deuxième gageure, même dans un moment où tout espoir semblait perdu.

Notre région doit aussi faire face à une troisième gageure : il s'agit de résoudre la crise engendrée par la dette extérieure et la déformation du système financier économique international. Nos peuples et nos gouvernements ont eux aussi montré qu'ils sont capables de relever ce défi et sont bien décidés à le faire; cette troisième gageure est celle qui pèse le plus lourdement sur notre avenir.

Nous avons défini avec précision et bon sens la portée de la crise par le consensus de Carthagène alors que nous entamions avec un courage sans précédent, des programmes de réajustement structureux, se traduisant par d'immenses sacrifices pour nos peuples, hier comme aujourd'hui.

En même temps, nous comprenons qu'il s'agit de réorganiser les relations politiques et économiques internationales et en dépit des difficultés actuelles, nous avons fait des progrès significatifs dans la voie de la constitution d'un espace régional commun. J'en veux pour preuve la création de ce qu'on appelle le Groupe de Rio qui, à la prochaine réunion des huit présidents, devant se tenir à Mexico, fera un pas de plus sur la voie de l'intégration latino-américaine.

M. Caputo (Argentine)

Notre avenir continue cependant d'être bien sombre. La situation économique actuelle ne peut se prolonger sans entraîner de graves crises sociales qui affecteraient sérieusement tous les progrès que nous avons réalisés. L'Amérique latine ne peut et ne doit pas continuer de subventionner les pays créditeurs en tant qu'exportatrice net de capitaux. L'Amérique latine ne peut continuer d'être victime de guerres commerciales entre les pays industrialisés, qui ont engendré une chute sans précédent des prix de ses produits traditionnels, alors que des marchés se ferment ou sont perdus en raison de la concurrence déloyale des subventions. Le bon sens nous dicte de ne pas attendre passivement que cette situation se termine.

Quelques chiffres suffisent pour illustrer l'ampleur de la situation économique de l'Amérique latine. Rien qu'au cours de ces cinq dernières années, les principaux pays de la région ont produit un transfert net de capitaux vers le monde développé de l'ordre de 150 milliards de dollars, ce qui représente approximativement une diminution annuelle de 5 % du potentiel d'investissement de nos pays, dont les niveaux d'investissement sont déjà inférieurs à ce qui est nécessaire à une croissance soutenue.

Ces chiffres et cette situation s'appliquent également à tous les autres pays d'Amérique latine, et nous sommes certains que nos frères d'Amérique latine ressentent la même chose. Nous, Argentins, ne doutons pas que la responsabilité principale du changement et de la croissance dans notre pays incombe au peuple argentin lui-même. Comme tous nos frères d'Amérique latine, nous ne demandons pas l'aumône pas plus que nous ne nous déchargeons de nos responsabilités. Cela dit, nous devons affirmer que nous n'avons aucun doute quant à la viabilité limitée de nos pays, quels que soient nos efforts d'autotransformation, quelle que soit la portée restreinte des concessions faites aux exigences sociales légitimes et quel que soit le rejet de toute tentation démagogique, tant que prévaudra la situation économique actuelle. Dans les conditions internationales présentes nées de la dette et des restrictions commerciales, il sera très difficile d'atteindre cet objectif : renforcer la démocratie et atteindre un niveau acceptable de développement.

La majorité des pays industrialisés - pour ne pas dire tous - ont souvent fait preuve de solidarité lorsque nos peuples pâtissaient d'un régime autoritaire. De la même façon, ils se sont réjouis lorsque les Latino-Américains ont recouvert la démocratie. Il est grand temps que nous déclarions clairement que nous Latino-Américains espérons ne plus avoir besoin, à nouveau, à l'avenir, de cette solidarité en cas de malheur, parce que nous ne l'aurions pas obtenue pour notre

M. Caputo (Argentine)

reconstruction. Car il s'agirait alors, comme le Président Alfonsín l'a si souvent dit, d'une solidarité post-mortem.

Et précisément, parce que nous sommes responsables de notre propre avenir et que nous sommes résolus à n'avoir plus jamais besoin de cette solidarité post-mortem, nous estimons qu'il n'est pas possible d'utiliser des schémas et des instruments traditionnels et classiques pour aborder des situations qui n'en ont plus le caractère. C'est le cas de la dette extérieure. Il convient de reconnaître que dans plusieurs pays développés, on commence à saisir la nécessité d'une approche nouvelle, une approche non classique à l'égard d'un problème nouveau. Le Sénat américain lui-même a récemment approuvé un projet de loi qui, analysant la question de la dette extérieure, propose la création d'une autorité internationale chargée de mettre au point de nouvelles méthodes pour que les créiteurs et les débiteurs puissent trouver une solution à ce problème dont, aujourd'hui, le présent et l'avenir de l'Amérique latine dépendent dans une large mesure.

La viabilité de la démocratie, son maintien, sa force résident essentiellement dans l'expérience des peuples, la conviction qu'elle permet de lutter pour un avenir meilleur. L'Assemblée doit bien comprendre que la persistance en Amérique latine d'une situation injuste créée par la dette et des pratiques commerciales discriminatoires est tout simplement en train de détruire l'espérance de nos peuples.

M. KUSUMATMADJA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) :

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de l'Indonésie, d'adresser nos sincères félicitations à M. Florin pour son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Son accession à ce poste élevé est un hommage rendu à ses qualités personnelles et à la compétence avec laquelle il a servi son gouvernement et la communauté internationale. Je suis pleinement convaincu que, sous sa direction, nos travaux seront couronnés de succès.

A son distingué prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, je tiens à exprimer notre profonde gratitude et notre satisfaction pour la façon exemplaire dont il a présidé nos délibérations lors de la session précédente.

L'année écoulée a été marquée par des événements importants qui ont affecté le cours des relations internationales. Pendant la quarante et unième session, une décision historique a été prise par l'Assemblée pour renforcer et revitaliser le fonctionnement des Nations Unies. Ses implications dépassaient les limites de

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

l'amélioration de l'efficacité administrative et de la viabilité financière de l'Organisation et ont nettement renforcé son aptitude à faire face aux multiples défis que doit relever la communauté internationale. Il en a résulté un renouveau de la confiance et une reconnaissance du rôle et de la valeur irremplaçables des Nations Unies, en tant que cadre multilatéral unique pour traiter des problèmes globaux de notre temps.

L'aptitude des Nations Unies à rassembler la communauté des nations autour d'un objectif commun pour régler une multitude de questions d'une importance vitale s'est manifestée, en diverses instances, au cours de l'année dernière.

En juin dernier, quelque 140 nations se sont réunies à Vienne pour la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. La Déclaration et l'énoncé multidisciplinaire d'ensemble adoptés à cette conférence ont fait clairement apparaître l'aptitude des nations à dépasser la rhétorique et les polémiques pour faire face conjointement à une menace commune, une menace non seulement pour les fondements moraux et sociaux de toutes les sociétés, mais aussi une menace grave pour la jeunesse qui incarne l'avenir de tous les pays.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Malgré la sombre toile de fond d'une économie globale dans les affres d'une crise persistante, la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est réunie à Genève cet été, a réussi à surmonter les différences qui paralysaient ses sessions précédentes et le scepticisme qui les affligeait et a adopté par consensus l'Acte final de la Conférence. S'attaquant carrément aux problèmes fondamentaux dans les domaines du commerce, des questions monétaires, financières et de développement, les accords réalisés augurent probablement d'une reprise de l'élan dans le dialogue Nord-Sud et signalent un affaiblissement du présent malaise dans la coopération internationale pour le développement.

La Conférence sur le désarmement et le développement qui vient de prendre fin est un autre jalon dans le processus par lequel nous voulons relever conjointement deux des défis les plus urgents du monde actuel. Pour la première fois au niveau intergouvernemental, le lien étroit et pluridimensionnel entre désarmement et développement est explicitement reconnu et le Document final de la Conférence engage les gouvernements qui y ont participé à veiller à ce que cette relation soit effective et productrice.

Nous sommes persuadés que les résultats de ces conférences vont contribuer avant tout à juguler l'érosion du multilatéralisme et à renforcer l'engagement des gouvernements de ne pas perdre de vue les intérêts communs et les préoccupations prioritaires de la communauté internationale.

Si tous ces événements sont encourageants, ils ne doivent cependant pas détourner les vœux de la collectivité des tristes réalités et des dangereuses anomalies qui prévalent encore dans la situation internationale actuelle. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes conscients des dangers que pose à l'époque nucléaire une course aux armements effrénée dont nous reconnaissons maintenant que, outre la menace potentielle de destruction mutuelle qu'elle présente, elle constitue aussi un obstacle sérieux à la poursuite d'un développement optimal. L'économie mondiale reste enlisée dans une crise prolongée, les relations économiques internationales sont fortement déséquilibrées et le développement économique est freiné par une croissance nettement réduite et la stagnation. En même temps, la persistance des tensions et des conflits dans de nombreuses régions continue d'entraîner de lourdes pertes en vies humaines et en ressources matérielles pour les nations. La lutte pour l'autodétermination et la véritable indépendance, la justice et l'égalité raciale, le progrès économique et

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

l'émancipation sociale a encore à lutter contre des structures éculées et de nouvelles formes de domination néo-colonialiste, de pressions, d'ingérence et d'intervention.

S'il nous faut créer peu à peu un ordre mondial plus viable de sécurité et de prospérité communes, il n'y a pas d'autre choix que de reconnaître une fois de plus la valeur et la nécessité d'une coopération multilatérale.

Cela est particulièrement pertinent en matière de désarmement et de sécurité internationale. J'ai déjà mentionné la Conférence sur le désarmement et le développement qui vient de prendre fin. L'Indonésie se félicite des résultats auxquels tous les Etats qui y ont participé ont abouti par consensus. A notre avis, même s'il ne répond pas à tout ce que nous en attendions, le Document final de la Conférence nous fournit un cadre d'action ultérieure suffisamment large et encourage des efforts continus dans ces deux domaines interdépendants sur lesquels repose essentiellement l'instauration d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère. En focalisant l'attention globale sur les incidences négatives et de longue portée des dépenses militaires actuelles, particulièrement en ce qui concerne les blocs de grandes puissances, pour l'économie mondiale et le système international présent et en mettant en relief les menaces non-militaires à la sécurité qui sont de plus en plus répandues, la Conférence a réussi à établir un dossier économique valable contre la course aux armements. Elle a également souligné la nécessité absolue de réutiliser les ressources libérées par le désarmement pour améliorer les conditions socio-économiques des pays en développement en particulier. Nous déplorons que la Conférence n'ait pas encore abouti à un accord sur le mécanisme financier international qui permettrait de mettre au point cette nouvelle répartition des ressources. Néanmoins, l'Indonésie s'attend à ce que, sur la base du programme d'action adopté, cette mesure et d'autres actions de suivi soient poursuivies dans le contexte d'une orientation interdépendante accrue dans le cadre des Nations Unies et de ses organes et institutions appropriés.

Les progrès réalisés dans les négociations sur le désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique nous encouragent beaucoup également. Nous nous félicitons de leur accord de principe sur la conclusion d'un traité éliminant tous les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée qui, bien que d'une portée limitée, entraînera pour la première fois le démantèlement réel de catégories spécifiques d'armes nucléaires. Il faut espérer que cet accord mènera à

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

d'autres accords sur les questions plus vastes des armements stratégiques et spatiaux.

Plus important encore, il faut espérer que cette réalisation, qui pour être la première n'en est pas moins significative, créera une nouvelle atmosphère et assurera un nouvel élan aux négociations de désarmement multilatéral qui ont lieu pour le moment à Genève. Des accords bilatéraux entre les superpuissances seules, tout en fournissant le catalyseur indispensable du désarmement général, ne suffisent pas pour éliminer toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive sous contrôle international efficace. Bien que la responsabilité essentielle revienne, en fait, à ceux qui possèdent le monopole du pouvoir destructif, tous les Etats ont un enjeu vital dans le désarmement et ont par conséquent le droit et le devoir de contribuer à ce processus. Si nous voulons vraiment faire des progrès en matière de limitation réelle des armes et de désarmement, des négociations multilatérales sous l'égide des Nations Unies doivent constituer la règle plutôt que l'exception. En conséquence, la Conférence du désarmement à Genève doit pouvoir exercer le rôle qui lui revient en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Dans ce contexte, nous souhaitons particulièrement que la Conférence du désarmement termine aussi rapidement que possible ses négociations sur la Convention des armes chimiques et continue d'accorder la plus haute priorité à l'étude de questions telles que l'interdiction globale des essais et l'interdiction de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Nos efforts collectifs pour renforcer la coopération internationale et relever les défis de l'avenir ne pourront guère être couronnés de succès aussi longtemps que des conflits non résolus continueront de faire rage dans de nombreuses régions du monde. Il est de la plus grande importance de mettre rapidement un terme aux luttes et aux troubles qui découlent de la violation continue des droits fondamentaux des nations et des peuples tels qu'ils sont définis dans la Charte.

Cela est douloureusement évident dans la région de l'Afrique australe où un racisme institutionnalisé et les dernières séquelles du colonialisme continuent d'offenser notre sens commun de la justice et de la morale.

En dépit de la censure et de la condamnation mondiale, le régime raciste de Pretoria intensifie sa campagne de terreur brutale contre la majorité opprimée et poursuit son occupation illégale de la Namibie. Son caractère anarchique et prédateur se reflète dans les actes incessants d'agression, de déstabilisation

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

politique et d'asphyxie économique auxquels il se livre sur ses voisins, en particulier les Etats de la ligne de front, constituant ainsi une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales.

L'apartheid est à la base de la crise qui s'exacerbe en Afrique australe et doit être totalement éliminé. Il est plus que temps que ceux qui se contentent de parler de démanteler ce système inhumain tout en continuant de prêter crédit et appui à Pretoria, cessent de se conduire avec autant de mauvaise foi et s'unissent à la communauté internationale pour oeuvrer à l'instauration d'une société libre, non raciale et démocratique.

De même, la libération de la Namibie est une condition sine qua non pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région. Il est tout à fait inacceptable que, près de 10 ans après l'adoption du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud continue de faire obstacle à son application en s'accrochant à des prétextes sans pertinence tels que la présence de troupes cubaines en Angola. L'Indonésie est convaincue depuis longtemps que Pretoria ne coopérera pas de lui-même à la réalisation de l'indépendance véritable de la Namibie et que la seule solution est de l'obliger à respecter les décisions des Nations Unies.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Le Conseil de sécurité ne peut plus justifier une telle procrastination et doit imposer à l'Afrique du Sud des sanctions complètes et contraignantes. En effet, si un gouvernement mérite de se voir appliquer les dispositions des Articles 39 et 40 de la Charte des Nations Unies, c'est sans aucun doute le régime renégat de Pretoria.

A maintes reprises, la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient a été entravée par les actes éhontés d'agression expansionniste d'Israël contre ses voisins, par la terreur et la répression qu'il fait régner dans les territoires arabes occupés, par ses politiques et pratiques illégales destinées à annexer en fin de compte des terres arabes et par son déni persistant au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'Etat. Ne nous leurrions pas : c'est précisément dans ces buts sinistres qu'Israël est résolu à saboter tout projet de conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute non plus, que l'intransigeance d'Israël ne pourrait durer sans la virtuelle carte blanche que lui donnent ses amis et partisans.

Mon gouvernement reste convaincu que c'est uniquement grâce à la conférence internationale de la paix envisagée qu'il sera possible de créer un cadre de négociation viable, qui prendra pleinement en considération toutes les dimensions du conflit arabo-israélien, y compris celui qui est au coeur du problème, le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même. Cette conférence serait un forum acceptable auquel toutes les parties concernées participeraient sur un pied d'égalité, y compris l'OLP, seul et légitime représentant du peuple palestinien.

Vu le danger toujours présent d'escalade de la violence et d'élargissement du conflit, il faudrait, sans plus attendre, organiser cette conférence. Nous approuvons pleinement le Secrétaire général lorsqu'il dit que les questions de procédure ne devraient pas présenter d'obstacles insurmontables et que la priorité doit aller, comme toujours, à la recherche d'une paix juste et durable, conformément aux aspirations des peuples de la région.

Dans le conflit déchirant qui oppose l'Iran et l'Iraq, les initiatives récentes du Conseil de sécurité nous ont donné un regain d'espoir de règlement négocié mutuellement acceptable. Ce conflit, qui coûte aux deux parties d'énormes pertes humaines et matérielles, n'a que trop duré. Ces hostilités prolongées menacent maintenant de se transformer en affrontement plus généralisé, avec le danger d'une participation accrue de puissances extra-régionales, qui ne peut

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

qu'êtré alarmante. L'Indonésie espère ardemment que les efforts actuels du Secrétaire général, mandaté par le Conseil de sécurité de par sa résolution 598 (1987), permettront de mettre un terme à cette guerre et de paver la voie à une paix globale, juste et honorable.

Dans la sous-région de l'Asie du Sud-Est, le conflit du Kampuchea, qui n'est toujours pas réglé, continue de représenter le seul grand obstacle qui se dresse sur le chemin d'une paix stable, dans l'harmonie régionale et dans une prospérité commune. Malgré les espoirs constants d'évolution vers un règlement juste et complet par le dialogue et la négociation, les aspirations profondes et légitimes du peuple kampuchéen à la cessation de l'intervention étrangère et de la présence de troupes étrangères dans son pays, à l'autodétermination et à une réconciliation nationale, ne sont toujours pas réalisées. Mon gouvernement est parfaitement conscient des complications et des dangers que représente une impasse prolongée dans la solution de ce conflit tragique, qui ne peut être que contraire aux intérêts de toutes les parties concernées. Ainsi, en juillet dernier, l'Indonésie, l'un des participants aux travaux de l'ANASE, s'est entendue avec le Viet Nam pour convoquer toutes les factions politiques du peuple kampuchéen à une réunion officieuse sur un pied d'égalité, sans conditions préalables et sans étiquettes politiques, le Viet Nam et les autres pays concernés pouvant être invités à un stade ultérieur.

Nous pensons sincèrement que cette réunion officieuse en deux étapes serait un bon moyen de sortir de l'impasse et de préparer de véritables négociations en vue du règlement du problème du Kampuchea avec toutes ses ramifications complexes. Nous notons avec regret que cette entente a donné lieu à plusieurs interprétations différentes parmi certaines des parties directement concernées. Toutefois, de pair avec les autres Etats membres de l'ANASE, l'Indonésie est prête à rechercher encore avec le Viet Nam une solution politique qui permettrait de restaurer un Kampuchea véritablement indépendant, neutre et non aligné, tout en garantissant en même temps les intérêts légitimes de tous les pays de la région qui pourraient alors vivre dans la paix, à l'abri de toute pression et ingérence de l'extérieur.

Quant à la situation en Afghanistan, nous avons noté avec un vif intérêt les progrès réalisés ainsi que les obstacles auxquels continuent de se heurter les efforts de ceux qui recherchent un règlement viable. Une solution négociée, fondée sur le retrait des troupes étrangères, sur la restauration de l'indépendance, de la souveraineté et du statut de non-aligné de l'Afghanistan non seulement apporterait

M. Kusumaatmadja (Indonésien)

la paix et la réconciliation nationale au vaillant peuple afghan, mais contribuer également à renforcer l'harmonie et la stabilité entre les Etats de la région et au-delà.

Les événements qui se sont déroulés récemment en Nouvelle-Calédonie ont montré qu'un processus de décolonisation qui fait abstraction des droits innés du peuple autochtone ne peut aboutir à des résultats justes et durables. Un référendum dans de telles conditions, ne fait qu'exacerber les divisions et le malaise dans le territoire. L'autodétermination et la transition pacifique à une Nouvelle-Calédonie indépendante, ne seront possibles que si l'on agit conformément aux droits et intérêts fondamentaux du peuple canaque, tout en garantissant en même temps les droits et intérêts de tous les habitants de la société multi-ethnique et multiraciale du territoire.

Alors que tant de conflits prolongés défient tout règlement pacifique, l'Indonésie est particulièrement heureuse de la conclusion d'un accord parmi les Etats d'Amérique centrale en vue d'instaurer une paix stable et durable, conformément aux principes de souveraineté, de sécurité commune, de non-ingérence, d'autodétermination, de démocratie et de développement. L'accord en question est la réaffirmation claire que le dialogue et les négociations entre les Etats mêmes de la région sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes régionaux. Il est essentiel, maintenant plus que jamais, que toutes les parties concernées, y compris les pays qui ne font pas partie de la sous-région, maintiennent l'élan de ce processus de paix et permettent l'émergence d'un ordre régional qui corresponde véritablement aux intérêts et aspirations fondamentaux des peuples de l'Amérique centrale.

Dans le domaine économique, c'est la septième session de la CNUCED qui a dominé l'ordre du jour international cette année. Cette conférence a revêtu une importance vitale, vu qu'elle ne devait pas uniquement traiter des questions fondamentales pour la santé de l'économie mondiale, mais aussi reprendre le dialogue interrompu entre le Nord développé et le Sud en développement, tout en relançant la coopération multilatérale pour le développement.

La Conférence s'est déroulée, avec pour toile de fond, une économie mondiale empêtrée dans des déséquilibres et bouleversements sérieux. L'évaluation concertée des tendances économiques globales a été résumée par la CNUCED. Si nous la comparons aux deux décennies précédentes, il apparaît que l'économie mondiale des

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

années 80 se caractérise par un ralentissement de la croissance de l'offre et de la demande, malgré des taux d'inflation généralement plus bas. De nombreux pays en développement se heurtent à de grosses difficultés en essayant de s'adapter à des changements de structures malgré des obstacles aussi massifs que l'augmentation du service de la dette, des taux d'intérêt très élevés, la relance du protectionnisme et les prix des produits de base, qui ont atteint le niveau le plus bas jamais enregistré depuis 50 ans. Bref, la présente décennie connaît un environnement économique caractérisé généralement par l'insécurité dans lequel des millions de gens manquent encore de tout.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

L'Indonésie se félicite tout particulièrement du consensus qui s'est dégagé après de longs débats, souvent ardu, à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'adoption d'une série de mesures politiques dans les quatre domaines clefs interdépendants suivants : ressources consacrées au développement, produits de base, commerce international et problèmes des pays les moins développés. De toute évidence, ces mesures politiques ne correspondent pas, et de loin, aux aspirations du Groupe des 77 telles qu'elles sont formulées dans la Déclaration de La Havane. De fait, certaines des mesures politiques prescrites sont une simple réaffirmation de celles qui n'ont jamais été appliquées dans le passé, et sont donc tout à fait insuffisantes pour faire face à une situation qui n'a cessé de s'aggraver. Toutefois, compte tenu de la crise persistante que traverse le monde en développement et de l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue Nord-Sud, le consensus réalisé représente tout de même un pas dans la bonne direction.

Un des grands moments de la Conférence, d'un intérêt tout particulier pour ma délégation, a été la décision prise par l'Union soviétique de signer l'Accord relatif au Fonds commun, qui rend ainsi plausible son entrée en vigueur prochaine. Nous espérons que les décisions de suivi nécessaires à la prompte mise en opération du Fonds seront également prises rapidement. Mais la conclusion principale qui peut être généralement tirée de cette session est que la CNUCED s'est trouvée somme toute renforcée par ce processus et que les efforts faits par certains pour ne plus lui confier qu'un rôle marginal ont été ainsi anéantis.

Nous sommes certes préoccupés, à juste titre, par les menaces directes qui compromettent nos efforts de développement, mais nous ne devons pas perdre de vue non plus les défis que nous devons relever à long terme. Les crises multiples auxquelles le monde est actuellement en butte ne peuvent plus être étudiées séparément. Comme le Secrétaire général l'indique fort justement dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, la symbiose du développement, de l'environnement et de la population commence à être perçue. Face à ce défi, nous nous félicitons de la décision opportune prise par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de présenter à l'Assemblée générale deux études importantes fort pertinentes, dont l'une s'intitule "Perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà", et l'autre, contenue dans le rapport

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, s'intitule "Notre avenir à tous". Il importe en effet d'assurer une croissance et un développement accélérés pour satisfaire nos besoins actuels sans pour autant compromettre le bien-être des générations futures. Voilà ce que signifie pour nous un développement soutenu. Nous sommes d'accord avec la Commission mondiale pour dire que la pauvreté est la principale cause des problèmes globaux d'environnement, et qu'il serait futile d'essayer de régler ces problèmes sans apporter une solution aux problèmes de la pauvreté endémique dans le monde et des inégalités existant à l'échelle internationale. Il est également incontestable qu'un développement soutenu serait plus facilement réalisable dans un monde où règneraient la paix, la sécurité et la coopération, un monde à l'abri des guerres et des menaces de guerre, notamment de guerre nucléaire, un monde où les ressources intellectuelles et naturelles ne seraient pas gaspillées à la fabrication d'armements.

S'agissant de la situation sociale dans le monde, nous devons veiller à ce que les progrès notables déjà réalisés dans divers domaines ne soient pas anéantis par les tendances négatives perceptibles dans le domaine de l'économie globale.

En Indonésie et dans d'autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la mise en oeuvre de programmes tels que la Stratégie de la survie et du développement de l'enfant dans le cadre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), appuyés aux niveaux gouvernementaux les plus élevés, a permis d'améliorer, dans une très grande mesure, la qualité de la vie de nos populations. Ce succès est principalement dû à une large participation populaire, comme l'a récemment prouvé l'adoption d'un ordre du jour orienté vers l'action par les parlementaires des pays de la région de l'ANASE qui appuient cette stratégie. Si nous arrivons à poursuivre nos efforts dans ce sens, notre objectif : "La santé pour tous d'ici à l'an 2000" pourra fort bien devenir réalité. En Indonésie, les programmes de développement social, qui continuent d'être fermement appuyés par le Président Soeharto, ont permis la réalisation de progrès particulièrement importants, notamment en matière de campagnes d'immunisation des enfants. Malgré les limitations sévères imposées par les ajustements économiques, le développement a également connu une très nette accélération grâce à l'institution de services sociaux et de santé intégrés et à l'attention accrue accordée à l'amélioration de la condition de la femme.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

J'ai déjà parlé des résultats de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues. Les résultats enregistrés à cette conférence doivent maintenant se traduire dans les faits aux niveaux national, régional et international. A cet égard, il importe de mettre rapidement au point la version définitive du nouveau projet de convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, complément nécessaire aux instruments internationaux existants.

L'Indonésie est également encouragée par les progrès réalisés à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. L'adhésion de l'Inde en tant que premier investisseur pionnier augure bien de la mise en oeuvre des dispositions de la Convention en ce qui concerne le régime des fonds marins et la résolution II de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Indonésie demande instamment à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention afin d'assurer sa prompte entrée en vigueur.

Il est évident que les questions économiques et sociales de notre époque sont de plus en plus pluridimensionnelles et étroitement interdépendantes. Nous faisons donc nôtre l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle :

"Pour jouer le rôle essentiel qui lui revient face à ce réseau de problèmes mondiaux, le système des Nations Unies devra être plus complètement intégré et mieux à même de respecter les priorités établies pour l'ensemble du système."

(A/42/1, p. 16)

A cet égard, ma délégation note avec intérêt que le Secrétaire général propose de renforcer le rôle du Conseil économique et social afin qu'il corresponde mieux aux intentions des auteurs de la Charte. Nous sommes convaincus qu'en procédant à une étude approfondie de la structure intergouvernementale des Nations Unies dans les domaines économique et social, la Commission spéciale du Conseil économique et social donnera à cette proposition l'attention qu'elle mérite.

Il ne faut pas oublier en outre que tous les efforts faits pour renforcer le rôle, améliorer le fonctionnement et accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes resteront d'une utilité marginale s'ils ne sont pas appuyés sans réserve, moralement et financièrement, par tous les Etats Membres. Pour trouver une solution efficace à la crise que traverse actuellement notre Organisation, il faut par conséquent insister à nouveau auprès de tous les Etats

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations financières, conformément à la Charte.

Dans un monde où les nations sont de plus en plus interdépendantes, dans un monde où les problèmes sont étroitement liés, la coopération internationale n'est plus un choix, mais une nécessité. De même, reconnaître les droits fondamentaux et les intérêts de toutes les nations et de tous les peuples est, certes, une nécessité morale, mais aussi une condition préalable indispensable à toute paix durable. L'élimination de la pauvreté et des privations qui affligent de nombreuses régions du monde ne constitue plus un but à long terme, mais une tâche urgente pour la sécurité nationale et internationale. Si nous voulons aboutir à des résultats tangibles dans ce domaine, nous devons nous consacrer à la revitalisation des institutions multilatérales.

Notre organisation n'est certes pas sans défauts, mais nos espoirs de voir s'instaurer un nouvel ordre mondial pourront se réaliser, non pas en la rejetant, mais en lui insufflant un nouvel élan. Il est tout aussi valable d'utiliser le système de manière efficace que de vouloir le modifier. Nous devons continuer de faire des efforts communs pour renforcer l'Organisation des Nations Unies dans son rôle d'instrument collectif principal par l'intermédiaire duquel les Etats Membres peuvent résoudre les problèmes mondiaux fondamentaux auxquels l'humanité est confrontée.

M. LENIHAN (Irlande) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais féliciter M. Peter Florin pour son élection à la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale dont, je suis certain, nos travaux bénéficieront grandement. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur pour la compétence avec laquelle il a dirigé la quarante et unième session.

La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale est réunie à un moment crucial des affaires mondiales. Pour la première fois depuis de nombreuses années, on entrevoit un contrôle significatif des armements. Les deux superpuissances ont sur le point de conclure un accord. Cet accord de principe annoncé la semaine dernière est le bienvenu en tant que première étape décisive vers ce qui sera, nous l'espérons, un processus continu de désarmement. Récemment, lors de la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement réunie ici même, on nous a rappelé à quel point un armement excessif de tout genre constitue un fardeau pour la communauté internationale. Et c'est un fardeau qu'il convient d'éliminer. Nous trouvons encourageant que les superpuissances soient prêtes à entamer le processus de développement lequel, pensons-nous, est un premier pas vers un relâchement plus général des tensions internationales.

Nous ne devons toutefois pas perdre de vue les nombreux éléments d'instabilité qui continuent de troubler la scène internationale. L'ordre du jour de cette session est composé d'une liste de conflits et de différends à résoudre aussi longue que les précédents. Outre les conflits régionaux, force nous est de constater un non-respect des droits de l'homme; l'apparition - ou dans certains cas la réapparition - de la famine; et un plus grand accroissement que jamais des dépenses en armements, même parmi les nations qui peuvent le moins se le permettre. Telle demeure la triste réalité pour beaucoup trop d'habitants du globe.

Notre organisation est-elle à même de s'attaquer à un tel ordre du jour? Nous sommes tous conscients des critiques faites à l'encontre des Nations Unies et de leurs organes. On dit que les Nations Unies sont sélectives dans le choix des sujets qu'elles traitent, que leurs critiques sont partiales et que leurs ressources sont souvent gaspillées. C'est certes une institution imparfaite opérant dans un monde très imparfait. Les amis des Nations Unies, au nombre desquels entend figurer mon gouvernement, doivent reconnaître qu'il y a toujours eu une part de vérité dans ces affirmations. Nous sommes tout aussi conscients que quiconque des défauts de l'Organisation, mais nous entendons bien y remédier. De même, il est essentiel de souligner les réalisations authentiques de

M. Lenihan (Irlande)

l'Organisation. Comment pourrait-on faire abstraction du rôle joué par les Nations Unies dans le processus de décolonisation, la protection et la promotion des droits de l'homme à travers le monde; du travail accompli par les Nations Unies et les institutions spécialisées pour ce qui est du développement, de l'éradication de la maladie et de la faim; de leurs efforts pour promouvoir le désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; et du rôle joué par les mécanismes de paix et de maintien de la paix pour résoudre et parfois désamorcer des conflits qui auraient pu dégénérer?

L'importance des mécanismes offerts par les Nations Unies aux Etats Membres en tant qu'option au recours à la menace ou à l'emploi de la force ne doit pas être sous-estimée. A ce propos, les grandes puissances, auxquelles la Charte confère des droits spéciaux, assument une responsabilité toute particulière. Si elles montrent l'exemple en coopérant au renforcement de l'efficacité du système des Nations Unies et en répondant aux espoirs des fondateurs de l'Organisation, elles peuvent être certaines de jouir de l'appui d'une grande majorité des Membres de l'Organisation.

On a toutes les raisons, récemment en particulier, d'être prudemment optimistes. Les événements de ces dernières semaines, notamment, poussent ma délégation à penser que les Nations Unies continueront à occuper le rôle central dans la conduite des affaires mondiales que lui a conféré la Charte.

Je voudrais tout d'abord parler du Conseil de sécurité. Les récentes initiatives prises par le Conseil avec l'appui de tous ses membres dans le conflit déjà ancien entre l'Iran et l'Iraq a prouvé que les membres de cet organe étaient prêts à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte. L'unité d'objectif manifestée en cette occasion permet d'espérer que les dispositions de la Charte conçues comme étant essentielles au fonctionnement des Nations Unies en tant qu'organisation mondiale pourront être appliquées dans l'intérêt du maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales.

En second lieu, et dans un ordre d'idées légèrement différent, je me référerai à l'adoption par consensus à la session de l'an dernier, d'une résolution globale sur la réforme des procédures administratives et budgétaires des Nations Unies, qui a marqué une étape décisive dans le développement de l'Organisation. Il est important que l'unité et l'esprit de compromis manifestés alors ne soit pas un phénomène passager et qu'ils entraînent la mise en oeuvre de ces mesures. Ces mesures garantissent le fonctionnement essentiel des Nations Unies en tant qu'organisation d'Etats également souverains et attachés aux buts et principes de

M. Lenihan (Irlande)

la Charte. Le rôle joué par le Secrétaire général pour ce qui est d'encourager la modernisation et la rationalisation de l'Organisation a été un facteur déterminant des progrès accomplis jusqu'ici. Il est essentiel qu'il jouisse de l'appui le plus large dans sa gestion des ressources humaines et financières de l'Organisation.

Certes, un premier pas a été fait s'agissant de jeter les bases d'une budgétisation sensée à l'intérieur du système des Nations Unies, mais la situation financière de l'Organisation demeure précaire. En adhérant à la Charte, tous les Etats Membres se sont engagés à s'acquitter pleinement de leurs obligations financières. Le paiement de ces contributions est donc juridiquement obligatoire et les Etats Membres sont tenus de s'en acquitter comme de n'importe quelle autre de leurs obligations internationales.

Mon gouvernement attache une importance primordiale aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et il est fier que l'Irlande ait pu contribuer à la plupart des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. La responsabilité de la mise sur pied de forces de maintien de la paix incombant au Conseil de sécurité, c'est donc vers les membres du Conseil que se tournent en premier lieu ceux qui fournissent des contingents pour qu'ils les aident à s'acquitter de la tâche qui leur a été confiée et qu'ils ont acceptée. Cet appui est essentiel si l'on veut que le mandat d'une opération soit pleinement rempli et son financement garanti. En outre, une force de maintien de la paix ne peut mener à bien sa tâche que si elle jouit de toute la coopération des parties au conflit.

Jugée sur la base de ces critères, on peut dire que la situation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) suscite une certaine préoccupation. Au cours des 14 derniers mois, trois membres du contingent irlandais ont trouvé la mort alors qu'ils s'acquittaient de leur mission au Sud-Liban. D'autres contingents ont également enregistré des pertes. Il est inacceptable que la coopération continue d'être refusée à la Force et que le mandat renouvelé à intervalles réguliers depuis sa première adoption en 1978, demeure inexécutable. Mon gouvernement persiste à demander que les forces israéliennes se retirent du Sud-Liban, que la prétendue zone de sécurité soit démantelée et que le harcèlement des forces de maintien de la paix des Nations Unies par des forces irrégulières cesse*.

* M. Saldívar (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

M. Lenihan (Irlande)

Le Secrétaire général a également demandé à plusieurs reprises d'accorder la coopération nécessaire à la FINUL pour lui permettre de mener à bien sa mission entreprise au service de la paix et avec l'appui de la communauté internationale. Ma délégation appuie vigoureusement cet appel, ainsi que les efforts du Secrétaire général en ce sens. Le Secrétaire général a également souligné la situation financière insatisfaisante de la force causée par la retenue continuelle de contributions dues, tant en ce qui concerne le mandat actuel que les précédents mandats. Pour que les contributeurs de troupes puissent poursuivre leurs responsabilités onéreuses, tous les intéressés se doivent d'agir en pleine conformité avec le mandat confié par le Conseil de sécurité à la Force.

Depuis la création de l'Organisation, les relations Est-Ouest sont une préoccupation majeure de la communauté internationale. La capacité du Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité première à l'égard de la paix et de la sécurité internationales est manifestement influencée par l'état des relations entre superpuissances. Les récentes indications d'une évolution positive des relations Est-Ouest revêtent donc un intérêt considérable pour tous les Etats membres. L'Irlande se félicite de ces indications et elle espère qu'une base sûre de dialogue durable sera maintenant jetée, car elle estime que des relations internationales plus sûres et plus stables peuvent résulter d'un processus de dialogue global et réaliste entre superpuissances.

Nous attachons une importance particulière au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en tant qu'aspect significatif des relations Est-Ouest. Ce cadre créé dans le but de traiter la sécurité et la coopération entre l'Est et l'Ouest en Europe a réalisé des progrès notables dans l'amélioration des conditions de tous les peuples d'Europe, de l'Est et de l'Ouest, et facilité les relations entre les Etats participants. Mon gouvernement espère que ce processus connaîtra une évolution ultérieure, permettant une plus grande communication entre les peuples d'Europe, une coopération plus soutenue au niveau des Etats et une reconnaissance plus effective des droits de l'homme, pour que les accords conclus aient un impact pour tous les Européens. Nous espérons que, d'ici à la fin de l'année, il y aura une issue heureuse, sous forme d'un document final équilibré et fondamental comme suite à donner à la réunion qui se tient actuellement à Vienne.

Les sessions successives de l'Assemblée générale ont souligné le besoin d'efforts sérieux et soutenus pour mettre fin à la course aux armements. J'ai déjà

M. Lenihan (Irlande)

dit que nous nous félicitons de l'amélioration des perspectives d'accord, pour la première fois, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction du nombre d'armes nucléaires de leurs arsenaux respectifs. Nous nous félicitons de l'accord de principe sur l'élimination globale des armes nucléaires à portée intermédiaire en tant que tel, mais également en tant que démarche qui, nous l'espérons, mènera à un désarmement plus général, et nous devons le considérer comme le premier pas dans cette direction. Nous espérons également qu'il marquera le début d'un processus menant, de façon générale, au relâchement des tensions dans le monde. Je crois qu'il existe un désir universel et sincère que ces négociations se poursuivent non seulement pour empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace et d'y mettre fin sur la terre mais également pour aboutir à une réduction plus importante des armes nucléaires dans toutes les catégories.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des interdisant tous les essais serait une mesure évidente et pratique pour empêcher le perfectionnement technique de ces armes et, partant, contribuerait à réduire les armes sur lesquelles comptent les Etats dotés d'armes nucléaires. Une interdiction des essais, accompagnée de la réduction des armes nucléaires qui semble maintenant imminente, contribuerait à nous rassurer de façon considérable et opportune quant aux intentions des Etats dotés d'armes nucléaires. L'Irlande est convaincue que, si la volonté existe, il n'y a aucun obstacle technique à une telle interdiction.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement vient de terminer ses discussions dans cette enceinte et nous sommes heureux que les participants aient pu parvenir par consensus au Document final. Les questions du désarmement et du développement se trouvent au coeur même des préoccupations de l'Organisation. L'Irlande est persuadée que le besoin de tous les Etats en matière de sécurité peut être satisfait par des progrès à la fois en matière de désarmement et de développement. La communauté internationale doit saisir toutes les possibilités qui lui sont offertes de consacrer les ressources libérées par des mesures de désarmement, prises pour quelque raison que ce soit, au développement.

Malgré la condamnation généralisée des Nations Unies et d'autres organisations internationales et une meilleure coopération dans la mise en oeuvre des mesures adoptées pour régler cette question, le terrorisme demeure une menace grave pour la vie humaine et pour la paix et la sécurité internationales. On continue d'adopter une attitude ambivalente devant le terrorisme et ses auteurs. Avec nos partenaires

M. Lenihan (Irlande)

européens nous avons condamné, de façon constante et sans équivoque, tous les actes de terrorisme international, indépendamment de l'identité ou de la motivation des responsables. Nous devons tous faire en sorte que les obligations que nous avons assumées en vertu des conventions internationales soient satisfaites; nous devons également nous engager davantage à intensifier la coopération bilatérale et multilatérale dans l'application de mesures pratiques contre le terrorisme. Cela peut être réalisé, en grande partie, dans le cadre des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, comme l'ont montré les travaux entrepris récemment par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et par l'Organisation maritime internationale (OMI). Il nous incombe à tous de faire de notre mieux pour que le terrorisme cesse d'être une menace à la bonne conduite des relations internationales.

L'opinion irlandaise s'identifie étroitement à une activité de l'Organisation des Nations Unies, à savoir celle qu'elle mène dans le domaine des droits de l'homme. A la veille de la célébration du quarantième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous rappelons la grande dette que nous devons aux auteurs de ce document. Son affirmation des droits inaliénables auxquels chaque être humain a droit constitue un élément essentiel de la lutte pour garantir la liberté et la justice pour tous. Depuis la proclamation de la Déclaration, on a réalisé des travaux très importants pour l'élaboration d'instruments internationaux visant à accroître et à approfondir la portée des droits de l'homme.

Malgré l'existence de ce cadre impressionnant, on continue de commettre, souvent sur une large échelle, des violations de droits de l'homme. Nous demandons à tous les Etats Membres de s'engager à renouveler d'efforts pour que chaque individu puisse jouir effectivement des droits auxquels il a officiellement droit.

Dans sa déclaration faite à l'Assemblée le 22 septembre, le Ministre danois des affaires étrangères, parlant au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne, a évoqué nombre des conflits régionaux auxquels nous devons faire face. J'aimerais aujourd'hui faire quelques commentaires sur la situation dans ces régions qui, de l'avis de ma délégation, nous préoccupe tout particulièrement.

M. Lenihan (Irlande)

Tout d'abord, les divisions et l'instabilité au Moyen-Orient, dont j'ai déjà parlé, demeurent un grave sujet de préoccupation et revêtent une priorité élevée. Nous avons été très encouragés cette année par les efforts accrus faits pour convoquer une conférence internationale qui, selon nous, est la démarche la plus appropriée et la plus efficace pour aboutir à une paix générale et durable. Avec nos partenaires européens, nous avons clairement fait savoir que nous étions pour la tenue d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et que nous étions disposés dans toute la mesure du possible à jouer un rôle actif pour favoriser ce processus. Nous en appelons à toutes les parties concernées pour qu'elles renouvellent leurs efforts en vue de surmonter les obstacles et les divergences qui entravent encore la convocation d'une conférence. Nous apprécions et appuyons les efforts menés à cette fin par le Secrétaire général.

Nous avons constaté avec une préoccupation croissante le lourd tribut de morts et de destruction, ainsi que la menace grandissante à la paix et à la sécurité internationales qui découlent du conflit entre l'Iraq et l'Iran. Nous en appelons aux deux belligérants pour qu'ils reconnaissent la futilité de cette guerre. Nous leur demandons de répondre favorablement à l'appel du Conseil de sécurité pour qu'ils observent un cessez-le-feu qui permettrait d'aboutir à un règlement négocié. Je rappelle que nous, les Membres de cette organisation, avons confié au Conseil de sécurité la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appuyons les efforts faits par le Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices, visant à assurer le respect de la résolution du Conseil de sécurité.

Ailleurs dans cette région, au Liban, des conflits religieux et civils se poursuivent. L'Irlande est au nombre des pays dont des citoyens sont les victimes innocentes de prises d'otages et de kidnappings, qui constituent une caractéristique particulièrement déplorable de la violence continue dans ce pays. Nous condamnons sans réserve cette pratique et demandons aux parties impliquées et aux forces armées stationnées au Liban de coopérer pour assurer la libération immédiate de toutes les victimes innocentes. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de mesure pour que la réconciliation, le dialogue national et la reconstruction puissent enfin être entrepris. Le cycle de la violence doit être rompu en tant que condition préalable à une solution pacifique fondée sur le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.

M. Lenihan (Irlande)

L'Afrique du Sud demeure une source de préoccupation sérieuse pour l'ensemble de la communauté internationale. Les événements de l'année écoulée n'ont nullement rassuré ceux qui espéraient le démantèlement du système d'apartheid et la création en Afrique du Sud d'une démocratie multiraciale. La répression massive continue de plus belle et la censure a été renforcée. Des milliers de personnes ont perdu leur liberté à la suite de la proclamation de l'état d'urgence; à cela s'ajoutent les injustices infligées quotidiennement à ceux qui vivent sous le système d'apartheid. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue de défier l'opinion internationale et il lui reste encore à montrer clairement qu'il est disposé à procéder à des réformes réelles et à entamer un véritable dialogue politique avec les dirigeants authentiques de la majorité.

Les mesures prises pour maintenir le système d'apartheid ont une influence néfaste dans d'autres parties de l'Afrique australe. L'Irlande a souvent condamné les efforts faits par l'Afrique du Sud pour déstabiliser ses voisins, que ce soit par des incursions armées de ses forces de sécurité sur leurs territoires, par son appui à des mouvements paramilitaires opposés aux gouvernements de ces voisins ou par l'application de pressions économiques.

Au sujet de la Namibie, je demande à nouveau à ce pays de ne plus faire obstacle à l'indépendance et de se conformer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cette résolution demeure le fondement de l'indépendance de la Namibie et la communauté internationale doit continuer d'en exiger l'application par l'Afrique du Sud. L'introduction d'éléments étrangers qui tendent à lier le règlement du problème namibien à l'évolution de la situation ailleurs dans la région est inacceptable.

Le retrait rapide des troupes soviétiques, selon un calendrier irrévocable, continue d'être une condition préalable essentielle à l'arrêt du long conflit afghan. Une solution politique doit garantir le droit du peuple afghan à l'autodétermination, permettre le retour des réfugiés et permettre aussi à l'Afghanistan de recouvrer son statut de pays indépendant et non aligné. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies et aux principes figurant dans des résolutions successives des Nations Unies.

Nous sommes toujours convaincus que les bases d'un règlement juste et durable au conflit du Kampuchea figurent dans la Déclaration de la Conférence internationale sur le Kampuchea, qui demande le retrait des troupes vietnamiennes et l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit de déterminer son propre

M. Lenihan (Irlande)

avenir. En cas de retrait, des mesures efficaces devraient également être prises pour empêcher tout groupe armé de prendre le pouvoir en recourant à la menace ou à l'emploi de la force pour intimider le peuple kampuchéen et le priver ainsi de son droit de choisir son propre destin. Le Kampuchea doit être libéré de la présence des troupes étrangères et pouvoir vivre à l'abri de toute perspective d'un retour aux activités abominables des Khmers rouges.

L'accord signé au mois d'août dans la ville de Guatemala par les cinq présidents d'Amérique centrale favorise grandement les perspectives de paix dans la région et permet d'espérer que les progrès urgents qui se font sentir dans les domaines des droits de l'homme et de la justice sociale seront enfin réalisés. Nous félicitons les gouvernements intéressés de cette décision importante pour favoriser la réconciliation nationale et pour renforcer la démocratie, ainsi que de leur attachement renouvelé aux objectifs de la Charte des Nations Unies et au projet de l'Acte de Contadora. Nous attendons avec impatience la pleine application de l'Accord tout en étant conscients de l'ampleur des difficultés à surmonter. Nous prions instamment les gouvernements intéressés de poursuivre leurs efforts et demandons à tous les autres Etats en mesure de le faire de faciliter le processus de paix.

J'ai mentionné certains des conflits régionaux qui nous préoccupent tout particulièrement. Toutefois, pour des millions de gens, la menace immédiate à leur sécurité et à leur bien-être n'est ni politique ni militaire. Leur bien-être est continuellement menacé par l'absence de développement. Des millions de personnes sont encore privées des conditions élémentaires à une vie décente. Leur condition est du ressort de cette organisation au même titre que tout autre aspect de ses principes et objectifs.

L'incertitude de la conjoncture économique mondiale actuelle - caractérisée par une croissance lente, un commerce stagnant et des prix peu élevés pour les produits de base - fournit une sombre toile de fond à nos délibérations sur les questions globales de développement. Cette conjoncture défavorable nous affecte tous. Dans mon propre pays, le ralentissement du commerce mondial a contribué à un chômage élevé. Un lourd service de la dette a forcé notre gouvernement à réduire fortement les dépenses publiques. Toutefois, aucun pays ou groupe de pays n'a été autant touché par le ralentissement de la croissance mondiale que les pays les moins avancés, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne. A cet égard, je me

M. Lenihan (Irlande)

réjouis de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer un groupe consultatif chargé d'étudier la balance des paiements et la crise de la dette qui font obstacle à la reprise économique de nombreux pays africains, et de faire rapport sur la question.

M. Lenihan (Irlande)

Les questions connexes des ressources aux fins du développement, des produits de base, du commerce international et des problèmes des pays les moins développés ont été examinées en juillet dernier, à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les débats de cette conférence ont montré - et l'on s'en réjouit - que tous les pays étaient prêts à œuvrer ensemble pour améliorer la conjoncture d'un développement accéléré et soutenu. L'Acte final de la Conférence reflète le large consensus qui s'est dégagé quant à la nécessité de prendre un certain nombre d'initiatives politiques et d'adopter des mesures concrètes pour faire face à ces problèmes.

Les résultats positifs enregistrés par la septième CNUCED ont également contribué à restaurer la confiance dans notre capacité de nous attaquer aux questions de développement dans le cadre des Nations Unies. Dans un monde sans cesse plus interdépendant, seule la coopération multilatérale peut permettre de trouver des solutions. Le caractère universel du système des Nations Unies confère une autorité unique aux conclusions de conférences telles que la CNUCED et complète le précieux travail pratique entrepris dans les pays en développement par le Programme des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées. La nécessité absolue d'une approche globale des problèmes de développement a été soulignée une fois de plus dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, publié au début de cette année. Le défi qui se pose à la communauté internationale est de prendre des mesures qui, nous sommes tous d'accord pour le reconnaître, sont nécessaires à la promotion du développement, et de faire meilleur usage du mécanisme des Nations Unies pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé d'un commun accord.

Le problème de l'Irlande du Nord continue de préoccuper au premier chef le Gouvernement irlandais. Toutes ces dernières années, les ministres irlandais des affaires étrangères ont décrit à l'Assemblée générale les dimensions du problème et souligné la nécessité de lui trouver d'urgence une solution durable.

Depuis la réunion entre les chefs de gouvernement britannique et irlandais en 1980, c'est devenu un principe accepté que le règlement du problème de l'Irlande du Nord doit être recherché dans le cadre de la coopération anglo-irlandaise. Ce processus a donné naissance à l'Accord anglo-irlandais conclu entre les Gouvernements britannique et irlandais, signé en novembre 1985 et consigné auprès des Nations Unies.

M. Lenihan (Irlande)

L'Accord anglo-irlandais représente à la fois un engagement et un défi pour les Gouvernements britannique et irlandais. L'actuel Gouvernement irlandais, qui a accédé au pouvoir en mars dernier, est décidé pour sa part à recourir au mécanisme de l'Accord pour améliorer la situation de tous ceux qui vivent en Irlande du Nord, notamment les membres de la communauté nationaliste. Dans le cadre de notre programme global d'action, nous avons défini certains domaines prioritaires où nous estimons qu'un changement s'impose d'urgence. Il s'agit notamment d'instaurer des pratiques équitables en matière d'emploi et de procéder à des réformes en ce qui concerne l'administration de la justice.

Ainsi que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées l'ont reconnu dans de nombreuses déclarations, l'égalité de chances en matière d'emploi est l'un des signes distinctifs de toute société acceptable. Les droits socio-économiques des individus doivent se voir accorder autant d'importance que leurs droits politiques et autres. Le schéma de l'emploi en Irlande du Nord indique clairement l'existence d'un héritage de discrimination à l'égard d'une communauté. L'objectif commun des Gouvernements britannique et irlandais est de mettre fin à cette discrimination sous toutes ses formes. Certaines mesures ont été prises dans ce sens mais il reste encore beaucoup à faire. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi est à notre avis un impératif moral et politique en Irlande du Nord et la condition sine qua non des progrès futurs dans ce domaine.

La confiance publique dans l'administration de la justice et de bonnes relations entre les forces de sécurité et la communauté sont d'autres traits marquants d'une société normale. Lorsque des mesures d'urgence s'imposent pour protéger le public de la violence, il est essentiel que ce dernier soit assuré que les forces de sécurité agissent en toute impartialité et que les procédures des tribunaux sont tout aussi impartiales. Dans une société divisée comme l'Irlande du Nord, où une très large minorité de la population se sent tenue à l'écart des institutions gouvernementales, notamment des forces de la loi et de l'ordre ainsi que du système judiciaire, une telle confiance publique est d'une importance extrême. En Irlande du Nord, il faut par conséquent examiner quels sont les changements qui sont nécessaires pour remédier à la perte de confiance du public dans le passé, la rétablir et la préserver à l'avenir. C'est pourquoi, aux termes de l'Accord anglo-irlandais du 15 novembre 1985 et du communiqué conjoint, les Gouvernements britannique et irlandais sont convenus de rechercher des mesures qui permettent de rétablir la confiance du public dans l'administration de la justice

M. Lenihan (Irlande)

et se sont engagés de façon explicite à parvenir rapidement à des progrès dans ce domaine.

Il est aisé d'être amené à croire à tort que le conflit en Irlande du Nord tourne autour de divergences religieuses ou historiques inconciliables. En fait, le problème central est le même que celui qui cause tant d'autres conflits dans le monde, régulièrement évoqués à l'Assemblée. La nécessité que ressentent les peuples et les nations de définir librement leur propre avenir, l'acceptation pacifique et par accord de divergences historiques à l'intérieur de ces nations et les questions de droits de l'homme qui y sont liées, tout cela se retrouve dans un nombre de situations tendues et de cas d'instabilité dans le monde tout autant qu'en Irlande du Nord.

Aux termes de l'Accord anglo-irlandais, le rôle du Gouvernement irlandais est d'offrir un appui aux nationalistes d'Irlande du Nord afin de mettre un terme à ce sentiment d'exclusion dans lequel ils ont vécu jusqu'à présent et de trouver des solutions aux problèmes que connaissent les deux communautés de la région. Nous croyons également que le rôle du Gouvernement irlandais traduit la reconnaissance, par ces deux gouvernements et par l'immense majorité des populations britannique et irlandaise, qu'un même avenir attend les communautés nationaliste et unioniste sur l'île, lequel doit reposer sur le principe de l'inclusion et du respect des traditions des deux communautés.

Cela dit, mon gouvernement reconnaît que l'Accord anglo-irlandais n'a pas été pleinement accepté en Irlande du Nord. Nous reconnaissons les droits et le sentiment d'identité des unionistes. Il convient toutefois de faire preuve de réalisme et de reconnaître que l'Accord fait partie du paysage politique en Irlande du Nord et qu'il a été réalisé par deux gouvernements souverains concernés par le sort de l'île. Ce n'est que dans un tel climat de réalisme qu'un débat véritablement utile peut avoir lieu sur l'évolution politique future.

Des années durant nous avons demandé qu'il soit mis fin aux campagnes de violence en Irlande du Nord. L'année dernière cette violence inutile a malheureusement continué, cause de tant de misère et de souffrances pour la population de la région. Les auteurs de cette violence ne représentent qu'une toute petite minorité de la population de l'Irlande du Nord et n'agissent qu'en leur propre nom. Leurs campagnes incessantes de violence et d'assassinat ne peuvent qu'ajouter à la méfiance et à la peur réciproque entre Irlandais de traditions différentes. De tels actes ne nous rapprochent pas mais nous éloignent

M. Lenihan (Irlande)

du jour où l'unité, fondée sur la réconciliation, sera instaurée en Irlande, prélude à la réunion, selon des modalités convenues, de toutes les populations de traditions diverses vivant sur notre île.

Pour sa part, le Gouvernement irlandais continuera de faire jouer le mécanisme de l'Accord anglo-irlandais conjointement avec le Gouvernement britannique. Nous restons ouverts à tout contact avec ceux qui, en Irlande du Nord, sont prêts à rechercher des approches constructives aux problèmes de la région. Nous nous efforcerons de progresser sur le plan pratique de l'équité économique, d'un traitement impartial de la part des forces de sécurité et de la confiance dans l'administration de la justice, domaines qui affectent tous profondément la vie quotidienne de tous les citoyens. Nous comprenons que des progrès sont nécessaires au plan politique global si l'on veut trouver un règlement durable et concerté des problèmes de notre pays dans son ensemble.

De même, dans l'ensemble du monde, les problèmes régionaux du même type ne peuvent être réglés que si les pays directement intéressés font preuve d'une volonté politique résolue.

M. FERNANDEZ ORDOÑEZ (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. J suis convaincu que sous votre experte direction, les travaux importants qui nous attendent seront couronnés de succès.

Je voudrais également manifester notre reconnaissance à votre prédécesseur, e Président Choudhury, pour ses efforts inlassables et la tâche fructueuse qu'il a accomplie.

A cette occasion également je voudrais réaffirmer notre plein appui au Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, qui a été élu à l'unanimité, l'année dernière, pour exercer un nouveau mandat dans un poste rempli de défis auxquels i a su et saura encore répondre avec courage et imagination.

On a beaucoup parlé, ces dernières années, de la crise du multilatéralisme. Les Etats Membres ont réfléchi collectivement aux causes de ce phénomène et aux remèdes à y apporter. A mon avis, le problème est moins dû aux imperfections des organisations multilatérales qu'au manque de volonté politique des Etats Membres pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Dans le cas de notre organisation, il est indispensable que nous trouvions e nous-mêmes une capacité de décision renouvelée et partagée pour donner tout notre appui à ce projet collectif. Nous devons le faire avec réalisme, conscients des changements intervenus au long des 40 dernières années, qui exigent une plus grande sobriété et une plus grande efficacité dans le fonctionnement quotidien de notre organisation. C'est ainsi que nous pourrons maintenir vivant l'esprit qui a présidé à la fondation des Nations Unies et les idéaux de paix, de solidarité et de justice qu'a mentionnés lors de la dernière Assemblée générale S. M. le Roi d'Espagne.

Il ne sert à rien d'imaginer un monde idéal. Nous devons partir du monde réel, avec les guerres, la mort, la faim et l'injustice, où la liberté et la paix restent encore bien souvent un simple espoir. Nous devons partir de cette réalité et essayer simplement, en cette fin du XXe siècle, de rendre ce monde habitable.

Pour atteindre cet objectif, nous devons répondre à trois sortes de questions fondamentales : celles qui ont trait à la sécurité et au désarmement, celles qui relèvent du système économique international et celles qui touchent à la protection des droits de l'homme. Je voudrais mentionner chacun de ces différents domaines.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

En premier lieu, les travaux de l'Assemblée sont chaque année influencés par le climat général de la situation internationale, mais plus particulièrement par l'état des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'Espagne se félicite de l'amélioration de ces relations et du caractère positif du dialogue en cours.

Nous pensons que la détente exige que l'on encourage la confiance entre les Etats, mais celle-ci ne pourra se développer en l'absence de garanties de sécurité pour tous. En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que la sécurité dans le monde d'aujourd'hui peut et doit être atteinte, notamment par un équilibre des armements aux niveaux les plus bas possibles. Nous sommes persuadés qu'il est possible de progresser vers un monde sans que cela implique nécessairement un monde plus armé.

C'est pourquoi nous nous félicitons que les négociations de Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique aient abouti à un accord de principe sur l'élimination des systèmes nucléaires de moyenne portée. Des accords de cette nature n'ont pas, à ce jour, de précédent historique et ils pourraient renforcer la dynamique positive qui s'est ouverte dans les relations Est-Ouest. D'emblée, l'Espagne a encouragé la conclusion de ces accords et elle appuiera les efforts faits pour en réaliser d'autres, qui sont nécessaires et possibles, en matière d'armes stratégiques, de défense spatiale et d'interdiction des essais nucléaires.

En dépit de son importance capitale, la réduction des armements nucléaires n'entraîne pas à elle seule un niveau satisfaisant de sécurité. Il faut conclure rapidement un traité qui comprenne l'élimination complète des armes chimiques. D'autre part, l'Espagne s'inquiète vivement de l'accumulation extraordinaire des forces et des armes classiques sur le territoire européen et des graves déséquilibres qui existent dans ce domaine. C'est pourquoi elle se prononce en faveur de négociations pour éliminer ces déséquilibres : pour obtenir une stabilisation des armes classiques à des niveaux inférieurs et rendre impossibles les offensives à grande échelle et les attaques par surprise.

Tous ces accords devront s'accompagner de procédures de vérification qui en garantiront le respect, ce qui augmentera la confiance nécessaire au renforcement de la détente.

En tant qu'Européens, nous accordons la plus grande importance à l'amélioration des relations Est-Ouest. Nous ferons tous les efforts possibles

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

pour que les travaux de la session de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui se tient actuellement à Vienne contribuent à la réalisation et au développement des engagements pris jusqu'ici dans tous les domaines.

Mon gouvernement a réitéré à de nombreuses reprises sa volonté de conserver à l'Espagne son statut de pays non nucléaire. Cet objectif a été ratifié en outre par une décision adoptée lors d'un référendum populaire, laquelle sera très rapidement consacrée juridiquement par l'adhésion imminente de l'Espagne au Traité de non-prolifération nucléaire. La décision souveraine du peuple espagnol de ne pas posséder d'armes nucléaires, de n'en permettre ni l'installation, ni le stockage, et de ne pas introduire d'armes nucléaires étrangères sur son territoire, se trouve ainsi confirmée.

Nous espérons que notre adhésion au TNP contribuera à renforcer sur le plan politique le régime de non-prolifération tant horizontale que verticale.

Toutes ces questions auxquelles nous sommes confrontés en matière de sécurité et de désarmement devront être dûment traitées par l'Assemblée générale pour ouvrir ainsi la voie à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. A cet égard, nous accueillons avec satisfaction les résultats atteints par la Conférence sur la relation entre le désarmement et le développement, qui s'est tenue récemment. Notre plus grande folie historique - dont nous aurons à rendre compte aux générations futures - est peut-être le scandaleux gaspillage en armements, toujours plus perfectionnés, alors que le seuil de la destruction totale a été dépassé depuis longtemps et que d'immenses régions de la planète continuent de connaître la faim et la misère.

Le deuxième point dont je voudrais parler est celui de la clarification et de la restructuration des relations économiques, qui est l'un des autres grands défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

D'après la dernière étude sur l'économie mondiale des Nations Unies, le ralentissement de l'économie mondiale s'est poursuivi depuis deux ans. En outre, la majorité des pays en développement n'ont enregistré aucune croissance soutenue et beaucoup d'entre eux connaîtront la stagnation à moyen terme. L'instabilité enregistrée sur de nombreux marchés de biens et de services est également peu encourageante. En valeur réelle, le prix des produits de base se trouve à son niveau le plus bas depuis ces dernières années, et rien ne laisse présager une relance rapide.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

Etant donné que l'interdépendance est une réalité indéniable, les pays développés comme les pays en développement partagent la responsabilité de renforcer la stabilité du système dans son ensemble et de trouver des solutions pragmatiques : les uns en adoptant des politiques qui favorisent la croissance économique et l'accès aux marchés, et les autres en procédant aux politiques d'ajustement nécessaires qui favoriseront une croissance soutenue et non inflationniste.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

L'aide officielle au développement joue également, dans ce contexte, un rôle important. L'Espagne, dans le cadre de ses moyens, s'est efforcée ces dernières années d'augmenter sa contribution.

Nous nourrissons l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale examinera les questions économiques avec détermination et réalisme, en cherchant dans les questions les plus épineuses, comme cela s'est déjà produit l'an dernier après la session extraordinaire prometteuse consacrée à la situation économique en Afrique, le plus petit dénominateur commun acceptable pour tous, sans pour autant renoncer aux solutions imaginatives ni aux objectifs inéluctables à long terme. L'exemple récent de la septième session de la Conférence des Nations Unies pour le développement (CNUCED VII) où il a été possible, grâce aux efforts vigoureux de toutes les délégations, d'obtenir des résultats modérément satisfaisants, devrait nous inciter à faire preuve de cet esprit constructif tout au long de cette session.

Le problème de la dette extérieure reste l'un des plus pressants auxquels soient confrontés les pays en développement, en particulier ceux de la région ibéro-américaine. Il affecte, en outre, le fonctionnement du système financier international dans son ensemble.

Je voudrais souligner à nouveau, à cette tribune, la doctrine de la responsabilité que partagent bailleurs de fonds et bénéficiaires pour régler le problème de la dette.

Tant que nous ne serons pas en mesure de générer une croissance soutenue pour les pays en développement et de les aider à coordonner les politiques économiques susceptibles de rendre cette croissance possible; tant que ces pays ne pourront pas augmenter leur épargne interne et vivront dans la stagnation, un certain nombre de limites sociales, voire morales, s'imposeront aux politiques d'ajustement, parce que l'on ne peut continuer indéfiniment à suivre l'exemple de Sisyphe qui, chaque matin, poussait une pierre sur la pente d'une montagne pour la voir retomber l'après-midi et la roulait de nouveau au sommet de la pente le lendemain. Il faut construire un espoir réel par des mesures réelles pour un problème réel, qui se fonde non sur certaines données financières, mais plutôt sur les êtres humains qui se profilent derrière ces chiffres. Ce qu'il faut, c'est une action positive de rééchelonnement plus favorable, de libération commerciale, de prix plus justes, d'augmentation des ressources destinées aux organisations multilatérales et d'aide au développement, et un transfert réel des techniques et des ressources.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

L'Espagne appuie cette politique et n'a cessé de défendre dans toutes les instances une action qui repose sur le dialogue, comme le demandait cette tribune, il y a peu, le Président du Gouvernement espagnol, Felipe González.

Je voudrais à présent aborder le troisième grand thème que j'ai évoqué au début de mon intervention : la défense, la promotion et la protection des droits de l'homme. C'est là un domaine dans lequel les Nations Unies, tout au long de leur existence, ont poursuivi inlassablement leurs efforts en vue d'instituer de nouveaux engagements et de relever avec fermeté des défis inéluctables. Tout en perfectionnant la codification des droits de l'homme, on a établi des mécanismes efficaces pour garantir le respect des obligations contractées par tous les Etats. Toutes ces mesures ont contribué à faire mûrir une conscience morale universelle, si bien que la communauté des nations ne peut plus rester impassible face aux violations massives et systématiques des droits de l'homme, et sans que l'on puisse, dans de tels cas, arguer de la souveraineté nationale et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

Il est réconfortant de constater les progrès accomplis tant dans la définition et l'évolution des normes juridiques que, plus particulièrement, dans l'institution de mécanismes de contrôle. Il reste encore, cependant, beaucoup à faire dans ces deux domaines, en particulier pour ce qui est du contrôle réel du respect des droits de l'homme et de la solidarité concrète avec les secteurs sociaux qui continuent de faire l'objet d'une répression aveugle ou d'une marginalisation.

L'entrée en vigueur récente de la Convention contre la torture est un pas important dans cette direction. L'Espagne la ratifiera dès que les formalités parlementaires, déjà très avancées, seront définies. L'Espagne a également l'intention de veiller à ce que cette ratification s'assortisse des déclarations prévues aux articles 21 et 22 de la Convention, car nous pensons que le contrôle réel de son respect exige que l'on reconnaisse la compétence du Comité d'experts qui a été constitué à cet effet.

S'agissant du domaine social et humanitaire que j'aborde maintenant, je voudrais également souligner l'importance capitale de la récente Conférence de Vienne sur l'abus et le trafic illicite des drogues. Nul ne peut méconnaître l'ampleur, toujours plus inquiétante, de ce problème, de dimension universelle aujourd'hui. Ses répercussions extrêmement graves ne sont pas uniquement de nature sociale et économique; elles sont également liées à la notion de sécurité, en raison des liens qui existent entre ce phénomène et plusieurs autres, tels le

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

trafic des armes ou le terrorisme, dans le sinistre et puissant réseau de l'argent noir international. Nous sommes convaincus que seule une étroite collaboration internationale permettra de combattre efficacement le trafic illicite et d'éliminer la consommation des drogues.

Le terrorisme prend également des proportions universelles. C'est un fléau qui nous menace tous et à l'éradication duquel nous devons tous collaborer. Les Nations Unies, qui ont déjà pris l'initiative, sur le plan juridique, de diverses conventions destinées à le combattre, ont fait, dans le domaine politique, un pas transcendant en approuvant par consensus la résolution 40/61, qui prononce sans aucune réserve la condamnation la plus catégorique du terrorisme. Ce fait extrêmement encourageant ne doit cependant pas rester un geste déclaratoire isolé. Le consensus réalisé doit être étayé et amélioré par l'élaboration de recommandations et de mesures dans les différents domaines sectoriels.

L'obligation de protéger les droits de l'homme, obligation à laquelle on ne saurait se dérober à notre époque, prend son sens le plus profond lorsque ces droits sont violés institutionnellement. La discrimination raciale, toujours odieuse et incompatible avec la notion même de dignité de l'homme, se manifeste aujourd'hui dans toute sa cruauté dans le régime de l'apartheid, institué et perpétré par les autorités de l'Afrique du Sud. La communauté internationale doit réaffirmer, sans l'ombre d'un doute, la nécessité d'éliminer totalement et définitivement ce régime. A cet égard, nous constatons avec une profonde préoccupation que Pretoria s'obstine à refuser d'entamer un véritable dialogue politique interne avec les représentants de la majorité noire.

Après avoir analysé les grands défis que doit relever la communauté internationale, je voudrais parler de certains des problèmes régionaux dont est saisie notre organisation, comme l'ont fait avant moi certains de mes collègues.

Si le maintien du régime de l'apartheid tient à la politique aveugle et réactionnaire du Gouvernement de Pretoria, il nous faut reconnaître que, au cours de ces derniers mois, la grave situation de tension qui sévit en Afrique australe continue à se dégrader et que c'est également la République sud-africaine qui porte la responsabilité de l'instabilité dans la région. L'Espagne condamne les tentatives faites pour déstabiliser les pays voisins de l'Afrique du Sud au moyen d'une politique d'agression militaire et économique.

D'autre part, la situation en Namibie, caractérisée par le maintien de relations coloniales et de la discrimination raciale, persiste et ne semble pas s'engager sur la voie sans cesse recommandée par cette organisation, par

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

l'application, sans réserves ni délais, ni sous aucun prétexte, de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et du principe de l'accession à l'indépendance.

Au Moyen-Orient, on peut observer un signe positif : l'acceptation quasi universelle par la communauté internationale du principe de la convocation d'une conférence internationale, seule formule susceptible de nous permettre, dans les circonstances actuelles, de trouver une solution juste, globale et durable au conflit. Cette solution devra se fonder sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, sur le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, et sur la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Sans aucun doute, la Conférence, qui devra être ouverte à la participation de toutes les parties concernées et impliquées dans le conflit, devra être préparée minutieusement et avec réalisme, mais il ne semble cependant pas opportun d'en retarder la convocation. L'Espagne formule le vœu que toutes les parties s'efforcent d'éliminer les obstacles qui l'entravent encore.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

En attendant, l'Espagne suit avec une préoccupation croissante la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël, ainsi que l'augmentation du nombre d'établissements illégaux dans ces mêmes territoires. Il s'agit là de conduites et de faits qui ont une incidence négative sur le processus de paix dans la région.

Au Liban, on voit se répéter tragiquement les épisodes sanglants qui entravent la coexistence pacifique nécessaire à un pays qui mérite un bien meilleur destin. La dont l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale doivent être sauvegardées. Nous sommes également préoccupés par les souffrances endurées par les réfugiés palestiniens, aggravées par la situation dans les camps après les attaques provenant de l'extérieur dont ils ont été l'objet.

S'agissant de la longue et cruelle guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq, l'Organisation des Nations Unies a accompli un pas important lorsque le Conseil de sécurité à l'unanimité, a adopté la résolution 598 (1987). Je veux ici réaffirmer notre appui total au Secrétaire général, qui poursuit ses efforts afin de rapprocher les positions des parties au conflit.

Nous croyons que la résolution 598 (1987) est un texte équilibré et réaliste. Nous demandons instamment aux deux parties qu'elles appliquent sans aucune réserve la totalité des décisions du Conseil de sécurité. Nous sommes en outre préoccupés par la récente escalade de la guerre et demandons l'application immédiate d'un cessez-le-feu sur les différents fronts. Nous condamnons les entraves intolérables à la liberté de la navigation dans les eaux du Golfe.

La question de Chypre reste un foyer extrêmement dangereux de tensions dans une région qui connaît déjà bon nombre de convulsions. Nous continuons à être favorables à un compromis qui garantisse pleinement l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et qui permette aux deux communautés de l'île de vivre ensemble dans la paix.

L'Espagne considère que le Maghreb revêt un intérêt prioritaire. Elle s'efforce de contribuer, de manière globale et active, à l'harmonie et à la coopération entre tous les pays de la région. C'est pourquoi nous restons préoccupés par la persistance du conflit qui agite le Sahara occidental. L'Espagne continue à appuyer les efforts de bons offices déployés par le Secrétaire général, en vue d'une solution négociée conforme aux résolutions des Nations Unies. L'issue du conflit devrait consister en un référendum d'autodétermination, conformément aux

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

principes et modalités établis aussi bien par l'Organisation des Nations Unies que par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) afin que puisse s'exprimer la volonté du peuple sahraoui.

En Afghanistan, les conversations indirectes menées sous les auspices du Secrétaire général n'ont toujours pas abouti à un accord. Le retrait des troupes soviétiques et le respect du droit à l'autodétermination du peuple afghan sont les éléments essentiels de toute solution durable et pacifique du problème. Telle est la voie tracée par les résolutions approuvées à une majorité écrasante par l'Assemblée générale année après année.

Au Kampuchea, nous sommes confrontés à une situation similaire. Ici aussi, nous pensons que le retrait des troupes vietnamiennes est la condition préalable indispensable qui permettra à ce pays de choisir librement le système politique qui convient le mieux à ses intérêts.

Le renforcement des processus internes de démocratisation dans certains pays de l'Asie et du Pacifique dépasse sans aucun doute le cadre interne de ces pays et contribue de manière importante à la stabilité et la sécurité de la région.

Les Espagnols se sentent fraternellement unis aux peuples ibéro-américains. Nous vivons comme nôtres leurs aspirations à la paix, à la liberté et à la justice. C'est pourquoi, nous éprouvons une satisfaction très profonde lorsque nous constatons qu'en dépit de la persistance des difficultés, la démocratie s'affirme, que des pas encourageants sont franchis dans la voie du règlement de certains conflits et que le dialogue et la coopération entre les pays ibéro-américains se renforcent. Tout cela souligne bien la contribution constructive des peuples ibéro-américains à la cause de la paix.

Dans la crise qui agite l'Amérique centrale, nous avons toujours soutenu que ce douloureux conflit constitue un problème régional dont les causes profondes plongent leurs racines dans la persistance de certaines structures économiques et sociales injustes. En conséquence, la solution doit être pacifique et négociée, mais elle doit être aussi régionale. Nous restons convaincus en outre qu'on ne favorise en rien les perspectives de paix dans cette région à vouloir situer le problème dans le cadre d'un affrontement entre grandes puissances.

Nous avons par conséquent encouragé depuis le début les activités du Groupe de Contadora, lequel a mis en route un processus dans lequel ses membres, avec ceux du Groupe d'appui, ont fait preuve de réalisme et de leur volonté d'engager le dialogue.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

Au cours de ce processus, le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui ont fait preuve d'une volonté politique qui a permis de dégager un cadre de référence pour résoudre le conflit et qui a obtenu l'appui de tous les pays ibéro-américains des pays membres de la Communauté économique européenne et de la grande majorité de la communauté internationale.

La signature récente du très important accord de Guatemala, conclu entre tous les pays d'Amérique centrale, a clairement indiqué que cet effort n'a pas été réalisé en vain. Mais le fait réellement décisif est que les pays d'Amérique centrale sont disposés à résoudre de manière solidaire leurs problèmes et à utiliser les instruments du dialogue et de la négociation.

Les mesures qui ont été prises depuis le 7 août dernier soulignent bien l'importance du processus mis en marche, la ferme volonté politique des pays d'Amérique centrale pour le faire aboutir et la nécessité pour eux de pouvoir compter sur l'encouragement et l'appui de la communauté internationale. L'Espagne considère que c'est là une voie à sens unique, où toute ingérence extérieure serait non seulement peu souhaitable mais également extrêmement risquée, si l'on souhaite vraiment établir une paix définitive dans la région. C'est pourquoi, en réaffirmant ici l'appui du Gouvernement espagnol à l'Accord du Guatemala, nous prions instamment l'Assemblée d'exprimer très clairement avec force le soutien de la communauté internationale à cet accord.

L'esprit qui a animé les présidents des pays d'Amérique centrale témoigne nettement de la volonté profonde de paix des peuples ibéro-américains et de leur détermination déclarée de considérer la négociation et le dialogue comme les meilleurs moyens de trouver une solution durable aux conflits existants. Nous sommes persuadés que ce même esprit continuera à présider au règlement de tous les contentieux qui existent ou qui pourraient encore exister entre eux.

Je veux également parler de la situation coloniale dans les îles Malvinas, qui restent un sujet de préoccupation pour la communauté internationale.

Ce problème ne pourra être résolu que grâce à des négociations entre le Royaume-Uni et la République argentine. Seul le dialogue pourra conduire au rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Argentine. Cela ne doit cependant pas signifier que les intérêts légitimes de la population des îles seront ignorés. Il est urgent que les deux gouvernements entament de telles négociations, ce dont nous les prions instamment.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

Une autre question coloniale continue à affecter gravement mon pays. Le Gouvernement et le peuple espagnols restent déterminés à dégager une solution définitive au problème de Gibraltar, qui permette à ce rocher de regagner le territoire national sans que soient pour autant négligés les intérêts de la population. Dans ce but, nous restons déterminés à poursuivre le dialogue avec le Royaume-Uni, sur la base de la Déclaration de Bruxelles de novembre 1984, selon laquelle les deux gouvernements ont décidé de régler par la voie de la négociation le problème sous tous ses aspects, y compris celui qui concerne la souveraineté. Cette négociation comprend nécessairement un certain nombre d'éléments politiques et techniques. Dans les deux domaines, nous sommes disposés à réaliser des progrès parallèles, en suivant toujours la voie tracée il y a des années par l'Assemblée elle-même et tendant à faire aboutir le processus de décolonisation de Gibraltar et à restaurer l'intégrité territoriale espagnole. Je conclurai ma déclaration comme je l'ai commencée, c'est-à-dire par ce qu'on appelle la crise du multilatéralisme. Un élément nouveau est apparu au cours de ces deux dernières années - je veux parler de la crise financière que traverse notre organisation. Par la résolution 41/213, approuvée par consensus l'année dernière sur la base du rapport du Groupe des 18, un processus d'assainissement administratif et financier des Nations Unies a été entamé. Nous souhaitons que la réforme actuellement en cours conduise d'une part, à une meilleure rationalisation et à une meilleure utilisation des moyens et des ressources de l'Organisation, d'autre part, à une amélioration de ses travaux dans le respect des objectifs de la Charte et des exigences de la société internationale contemporaine.

La réforme, constitue en fin de compte, une tâche qui s'impose à tous, et nous devons tous prendre un engagement à cet égard. Aucun pays ne peut légitimement retenir une partie de ses contributions financières. Aucun pays ne peut se soustraire ainsi aux obligations contenues dans la Charte.

M. Fernandez Ordoñez (Espagne)

Pour nous résumer, nous sommes convaincus que cette année nous permettra de réaliser des progrès substantiels dans l'analyse de la situation intérieure des Nations Unies, de formuler des diagnostics très précis et de commencer à mettre au point certains accords sur des mesures concrètes de relance. Ce n'est qu'ainsi qu'il y aura pour nous le rôle de l'Organisation en tant qu'instance indispensable de discussions, d'harmonisation et d'action dans les relations internationales ainsi que son caractère d'instrument multilatéral irremplaçable. L'Espagne qui s'identifie pleinement à cette instance n'épargnera aucun effort pour assurer son succès.

Il y a 50 ans un Espagnol éminent, Gregorio Marañón, a prononcé des paroles qui sont toujours d'actualité : "Nous ne savons pas dans quelle direction les hommes trouveront leur nouvelle voie et leur nouvelle foi mais l'interprétation de la réalité capitale de notre époque, qui est la panique de l'instinct de survie de l'espèce, nous amène à penser que la découverte merveilleuse qui transformera l'humanité future sera, tout simplement, la paix".

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Nous venons d'entendre le dernier orateur de cet après-midi. Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/40 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ADOUM (Tchad) : La délégation tchadienne se réserve le droit de répondre, en temps opportun, sur le fond, aux allégations mensongères du représentant de Kadhafi. Aussi, me limiterai-je simplement à relever quelques-unes des assertions grossières de la délégation libyenne faites au cours de sa déclaration de ce matin.

Je rappelle à la délégation libyenne que ce qu'elle appelle agression sur le flanc sud de la Libye n'est que la lutte d'un peuple pour la libération de ses terres que la Libye a spoliées et souillées par une occupation barbare pendant de nombreuses années. Cette lutte, n'est-elle pas légitime?

La présence du contingent français stationné à Ndjamena s'inscrit dans le cadre des accords de coopération conclus entre le Tchad, Etat souverain, et la France, pays ami. Elle procède, en outre, de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies qui réserve aux Etats le droit naturel de légitime défense.

M. Adoum (Tchad)

Le délégué libyen a-t-il seulement pesé ses mots en prétendant et affirmant gratuitement qu'Aouzou est libyen? Tous les instruments internationaux définissant les frontières entre le Tchad et la Libye, conclus entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, ex-puissances coloniales, démontrent fondamentalement le contraire de l'affirmation fallacieuse du délégué libyen. C'est certainement conscient de ce fait que le représentant de Kadhafi viole l'histoire et le droit en disant ici à la face du monde entier que son pays n'a pas besoin de papier issu de la colonisation pour prouver quoi que ce soit. On voit clairement là la vraie nature, perverse et perfide, du régime libyen. Et, dans ces conditions, de quelle coopération avec l'OUA parle-t-on ici si l'on refuse de régler le problème sans faire recours à l'histoire, au droit et aux principes cardinaux de l'OUA, dont le Tchad et la Libye sont tous deux membres. La vérité est très simple : Kadhafi n'a aucun argument à opposer. Il cherche à s'imposer à tous par la force des armes et par le mensonge.

Quant à dire que la Libye aiderait l'OUA à résoudre un prétendu problème tchadien, je répondrai simplement qu'il y a encore là de l'intoxication et de la diversion; car il n'y a plus qu'un seul problème, c'est celui qui oppose le Tchad à la Libye et auquel s'attelle l'OUA. C'est cette question qui a été examinée à Lusaka, où le représentant de Tripoli a voulu faire tourner les chefs d'Etats membres du Comité ad hoc en bourriques par son attitude, ses tergiversations et son manque de cohérence. Heureusement, en hommes d'Etat avertis, les chefs d'Etats membres du comité ad hoc ont déjoué les manoeuvres dilatoires du représentant libyen.

A la suite de cette déclaration vidée de sens faite ce matin par le représentant de la Libye, les nations du monde entier ont eu la preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de la mauvaise foi manifeste et du refus libyen de tout règlement pacifique de la guerre d'agression que le régime de Kadhafi livre sans merci au Tchad depuis plus d'une décennie. Donc, dire que la guerre Tchad-Libye est finie et que la Libye n'a rien à faire au Tchad, relève encore de la pire malhonnêteté et de la mauvaise foi, car l'aviation libyenne continue de violer quotidiennement et impunément l'espace aérien tchadien par des survols répétés au mépris des décisions de l'OUA. Aussi, le régime libyen continue-t-il à recruter des mercenaires et à amasser des troupes pour reprendre ses offensives terrestres et aériennes contre le Tchad. D'où nous qualifions la déclaration libyenne de ce matin de puérile, d'extrêmement malhonnête et dilatoire. Je vous remercie.

M. BLANC (France) : En écoutant ce matin l'intervention du Représentant permanent de la Libye, certains membres de cette assemblée auraient pu être tentés de penser un instant qu'il existait au Tchad un affrontement entre la France et la Libye. C'est bien ce que voudrait donner à croire le Représentant permanent de ce pays. C'est une présentation des faits qui lui est habituelle, elle ne correspond pas à la réalité. L'Ambassadeur du Tchad vient d'ailleurs d'exposer avec éloquence les innombrables maux dont souffre son pays en raison des agressions perpétrées par la Libye depuis plusieurs années. J'ajouterai simplement ceci : il n'y a pas de conflit entre la France et la Libye; il y a un conflit entre la Libye et le Tchad, un conflit déclenché par la Libye dont le Tchad, pays africain et non aligné, est la victime. Fort de son bon droit, le Tchad est parvenu à libérer presque totalement ses provinces du nord de l'occupation libyenne. Cette reconquête a été accomplie par les seules forces armées tchadiennes. L'aide que la France fournit au Tchad ne fait que répondre à la demande officielle du Gouvernement de ce pays ami. C'est dans ce cadre qu'un dispositif militaire purement défensif et dissuasif a été mis en place.

M. Blanc (France)

Au sujet du contentieux sur la bande d'Aouzou, je ne peux que répéter ce que le Ministre français des affaires étrangères a déclaré mercredi dernier à la tribune de l'Assemblée : la France considère que la bande d'Aouzou appartient au Tchad. Ayant conduit le Tchad à l'indépendance et lui ayant légué ses frontières, la France dispose de tous les documents nécessaires à cet égard.

Le représentant de la Libye est libre d'avoir une opinion différente. Il lui appartient de faire valoir ses arguments devant les instances appropriées dans le cadre d'un règlement selon le droit que la France, pour sa part, appelle de ses vœux.

M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je ne ferai pas perdre son temps à l'Assemblée en répondant aux propos fallacieux, aux mensonges et aux justifications que nous avons entendus il y a quelques minutes de la bouche du représentant du Tchad, car ils ne méritent pas qu'on y réponde.

Quant aux propos du représentant de la France, nous nous réservons le droit d'y répondre, car j'estime que c'est avec la France que nous avons un problème.

La séance est levée à 19 h 15.